



***BULLETIN
MUNICIPAL
Janvier 2015***



*Merci à tous les acteurs de la vie économique qui ont accepté de figurer dans ce bulletin.
Grâce à leur soutien, cette version tout en couleurs a pu être réalisée.*



Laurent CALLIGARO
Artisan

- CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
- CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
- SERRURERIE - MÉTALLERIE - FERRONNERIE

02 54 78 91 84
Fax : 02 54 74 87 20



ZA des Sarrazinières - 10 rue des Boulonniers - 41000 ST-DENIS/LOIRE - E-mail : calligarolaurent@orange.fr • www.construction-calligaro.fr



VOTRE VOITURE NEUVE OU OCCASION MOINS CHERS !



Vente toutes marques !



Familiales - 4X4 ... Toutes Sportives ! Collection Américaines

WWW.TEAMFJ.COM

RD 2152 – St Denis/Loire
Tel : 02.54.45.54.45 –
E-mail : info@teamfj.com



Electricité Denis Sinson

- Industrie et particulier
- Etude, installation, dépannage
- Mise en conformité
- Assistance technique :
 - Thermographie infrarouge
 - Analyse de réseaux
 - Expertise

Denis Sinson
6, chemin du Grand Sentier
41260 La Chaussée Saint-Victor
Tél. : 02 54 56 88 63 • Fax : 02 54 79 46 77
Mobile : 06 85 31 44 71
Email : d-sinson@wanadoo.fr

Carrosserie Label Auto



RN 152 ZA 41000 St Denis sur Loire
02 54 74 49 54
carrosserielabelauto@orange.fr



www.boulangerielafavorite.fr

02 54 70 19 05

41500 Ménars



SLPL Saint-Denis-sur-Loire
Simon Location

Location Véhicules

Tel: 02 54 74 05 76

- ▼ Utilitaires et industriels courte et longue durée
- ▼ Professionnels
- ▼ Particuliers



Axe Blois-Orléans RD2152 (ex RN152) 800m après Jardiland



Éditorial

de Benoit SIMONNIN,
Maire de Saint-Denis-sur-Loire
Vice-président d'Agglopolys

Dionysiennes, Dionysiens, mes chers concitoyens,

En ce début d'année 2015, en mon nom personnel et au nom de l'ensemble des conseillers, il me revient l'honneur de vous présenter les vœux de la Municipalité.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour vous, vos familles et tous vos proches.

Ce début d'année 2015 aura été marqué par les dramatiques événements qui ont causé la mort de 17 personnes. Nos concitoyens ont été assassinés par des barbares parce qu'ils étaient journalistes, dessinateurs, policiers ou de confession juive. L'élan d'indignation et de solidarité qui en a résulté au niveau national a fait ressurgir des valeurs que nous pensions profondément enfouies : le sentiment patriotique, la défense des valeurs de notre République.

Saint-Denis-sur-Loire n'est pas restée à l'écart de ce mouvement. Une émouvante minute de silence a été observée lors de la cérémonie de vœux à la population et les dionysiens étaient nombreux dans les rues de Blois le dimanche 11 janvier.

Bien évidemment, devant la gravité de tels événements, « redescendre » à une échelle dionysio-dionysienne n'est pas chose facile. Toutefois, nous nous devons en tant que citoyens, et plus encore en tant qu'élus, garants de la République, de montrer aux terroristes que la vie continue et que nous poursuivrons notre mission quoi qu'il arrive.

La cérémonie des vœux à la population a donc eu lieu le samedi 10 janvier. La Maison des associations avait une nouvelle fois fait salle comble. Contrairement aux deux années précédentes, la Municipalité n'a pas accueilli avant, les nouveaux habitants. Que les nouveaux dionysiens se rassurent, nous ne les avons pas oubliés. Simplement, nous expérimenterons cette année une nouvelle formule d'accueil, aux beaux jours, en mai ou juin, de sorte que nous puissions être en extérieur pour une manifestation plus conviviale et moins solennelle.

Cet éditorial ne reviendra pas dans le détail, sur les réalisations de l'année 2014 car les articles de mes adjoints, dans la suite de ce bulletin, le feront beaucoup mieux que moi. Rappeler cependant que 2014 fut la première année d'exercice de la nouvelle équipe municipale permet de justifier que ce ne fut pas un exercice de grands travaux, ni de grands projets.

Seul point à mettre néanmoins en avant pour 2014 : en septembre, le RPI Ménars - Saint-Denis-sur-Loire - Villerbon a mis en place la réforme des rythmes scolaires. Grâce à un travail en amont dans le cadre d'un comité de pilotage et, depuis la rentrée, à l'investissement des employées communales et des bénévoles en charge des temps d'activités périscolaires, tout s'est bien passé et tout le monde semble satisfait.

2015 sera bien sûr différente. Elle sera, déjà, le début d'une période difficile budgétairement. En effet, c'est vraiment à partir de cette année que les collectivités locales sont impactées, fortement impactées, par les réductions des dotations d'État dans le cadre du Pacte de solidarité, visant à réduire les déficits publics et contribuer au désendettement de l'État.

Bien évidemment, cela n'empêchera pas le nouveau Conseil de voter, fin mars, son premier budget et d'arrêter à cette occasion les objectifs qui seront les siens durant la mandature. La question que beaucoup d'entre vous sont en droit de se poser



Saint-Denis-sur-Loire,
Commune membre de



Saint-Denis-sur-Loire,
Commune inscrite



Éditorial.....	1
Infos pratiques 1.....	3
Comptes-rendus des conseils municipaux.....	4
Composition des commissions.....	6
Les commissions communales.....	8
Chiffres officiels de population.....	24
Recensement à 16 ans.....	25
La parole est aux associations.....	26
Associations : Fiche pratique.....	41
Calendrier des manifestations.....	42
La page citoyenne.....	43
État civil.....	44
Démarches administratives.....	45
Prévention des risques.....	46
Le Journal de l'Agglo.....	47
Val-Eco & SIDELC.....	60
Infos pratiques 2..... <i>dont Maison des Associations</i>	62
Contacts utiles.....	67



est de savoir si la nouvelle maison des associations fera ou non partie de ces projets. Je ne répondrai pas ici à la question. Je reprendrai simplement les propos que j'ai tenus le 10 janvier : « *J'évoquerai quand même le statut particulier du projet de nouvelle maison des associations. Ce projet était une des ambitions du mandat précédent. Pour des raisons diverses, et principalement financières, nous n'avons pu le mener à bien. Comme je l'avais écrit dans le Trait-d'Union du mois de juin, le nouveau Conseil municipal a pris la décision de suspendre le projet. Nous avons demandé à l'architecte de revoir sa copie pour diminuer les coûts. Nous avons travaillé sur les perspectives financières à long terme de notre budget et le Conseil municipal décidera dans les tout prochains mois de l'avenir de ce projet.* » Affaire à suivre...

Pour 2015, les seuls investissements que nous serons certains de réaliser sont les habituels travaux de voirie. Depuis 2008, nous dépensons en moyenne 50 000 € par an dans la réfection de nos routes communales. Beaucoup a déjà été fait et beaucoup reste à faire. Les autres investissements et travaux dépendront, entre autres choses, de deux audits que nous avons ou allons lancer : un sur l'amélioration des performances énergétiques et les installations de chauffage de nos bâtiments communaux, un sur le Château d'eau. Nous verrons, à partir des résultats de ces études le caractère d'urgence et la programmation des travaux qu'il conviendra d'envisager.

Les deux dernières informations que je souhaitais mettre en avant dans cet éditorial sont relatives aux élections et au recensement.

A propos des élections, je tenais à féliciter les électeurs dionysiens pour leur civisme. J'ai reçu, en votre nom, des mains de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher et de Marie-Hélène MILLET, notre Conseillère générale, la médaille d'argent de la Marianne du civisme. En effet, avec 59,22% de participation aux Élections Européennes, notre commune se place au deuxième rang départemental des communes de 501 à 1 000 habitants. Félicitations donc aux électeurs dionysiens pour leur civisme.

Je vous rappelle que l'année 2015 nous amènera deux fois aux urnes : en mars pour les élections départementales et en décembre pour les élections régionales.



Avant de conclure, je tenais à vous rappeler qu'entre le 15 janvier et le 14 février 2015, l'ensemble de la population dionysienne est recensé. Françoise AUDEAU a en charge la partie nord de la commune et les Mées, Roger LANGER recensera le Bourg et Macé. Evelyne MOREAU a également été formée afin de pallier toute difficulté qui pourrait se produire. Je vous demande de réserver à nos agents recenseurs, agents communaux contractuels, le meilleur des accueils.

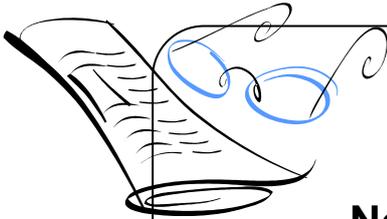
En conclusion, je souhaitais remercier toutes celles et tous ceux qui ont travaillé à mes côtés pendant cette année :

- Tout d'abord, les collectivités partenaires, au premier rang desquelles je citerai Agglopolys et le Conseil Général.
- Le dynamisme d'une commune se mesure souvent au dynamisme de ses associations. La vie associative à Saint-Denis-sur-Loire se révèle d'une grande richesse de par la diversité des activités proposées. Je veux donc remercier tout particulièrement les bénévoles de nos associations, les présidents et les membres des bureaux qui contribuent à faire vivre et à animer notre commune. Même si je sais et que je comprends la déception qui est la leur de ne pas avoir encore de nouvelle maison des associations.
- Je souhaitais remercier aussi tous ceux qui, au quotidien, dans des conditions pas toujours faciles, se mettent au service de la Commune et de ses habitants. Je veux bien sûr parler de tous nos employés communaux. Je tenais à saluer leur expérience, leur professionnalisme et leur dévouement.
- Enfin, je voulais remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont travaillé, pour vous tous, avec moi. Tous les conseillers municipaux, qu'ils soient de l'ancien ou du nouveau conseil, ont rempli et remplissent leur mission avec motivation et dévouement. Évidemment, comment ne pas mettre en avant mes quatre adjoints, Martine, Claudine, Patrick et Jean-Pierre, pour leur disponibilité, leur enthousiasme et l'aide précieuse et ô combien indispensable qu'ils m'apportent au quotidien.

Mesdames, Messieurs, mes chers concitoyens, je vous souhaite à nouveau une excellente année 2015 et bonne lecture de votre Trait-d'Union.

*Merci à toutes et à tous d'avoir été aussi
nombreux présents à nos côtés.*

L'équipe municipale



Vous lisez difficilement les pages de ce journal ?

N'hésitez pas à nous le dire.

Nous vous proposons une édition en gros caractères.

Merci de bien vouloir en faire la demande auprès du secrétariat de mairie.

Information :

Vous ne trouverez pas dans ce Bulletin Municipal d'informations sur les finances de la Commune.

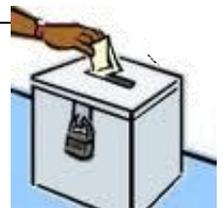
Un point précis sur l'exercice 2014 et le budget 2015 (voté en mars) sera fait dans un prochain Trait-d'Union.

Sachez néanmoins que les finances sont saines et que notre Commune est très peu endettée.



LES ÉLECTIONS EN 2015

RETENEZ BIEN CES DATES



**Élections
Départementales**

1^{er} tour : Dimanche 22 Mars

2^{ème} tour : Dimanche 29 Mars

**Les élections Régionales auront lieu en décembre 2015.
Nous vous informerons de la date quand elle nous sera connue.**

Aux urnes, citoyens !



Élections Départementales

Marie-Hélène MILLET et Stéphane BAUDU, candidats dans le canton de Blois 2 (celui de Saint-Denis-sur-Loire), tiendront une réunion publique, salle du Conseil en Mairie, le Vendredi 13 mars 2015 à 18h30.

Comptes-rendus des réunions du conseil municipal

VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Claudine BOCQUEL – Jean-Pierre MOREAU – Christine MAUVISSEAU – Dominique RICHOMME – Emmanuelle LE GALL – Patrick BOULET – Odile JOUET - Martine CIRET - Philippe VIGIE DU CAYLA - Christophe ROCHEREAU - Jean-Marc TRAZERES – Loïc FONTAINE

Ordre du jour :

Délibération 2014 050- AGGLOPOLYS - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2013 de la Communauté d'Agglomération de Blois-AGGLOPOLYS. *Ce rapport est consultable en mairie et téléchargeable sur le site Internet de la Commune et sur celui d'Agglopolys.*

Délibération 2014 051- TRAVAUX EN RÉGIE 2014

Le Maire informe le conseil municipal que des travaux ont été réalisés en régie par les agents techniques et viennent accroître le patrimoine de la commune. Ces travaux sont de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité qui justifient l'éligibilité au F.C.T.V.A.

Compte-tenu de l'achat de fournitures diverses, du coût horaire des agents techniques (salaire brut + charges patronales) et du nombre d'heures passées pour réaliser les aménagements cités ci-dessus, le montant total des travaux réalisés en régie s'élève à :

- les aménagements de voirie <i>(Création d'une allée piétonne rue de La Loire – écoulement des eaux pluviales chemin Fleuri)</i>	6 860,72 €
- l'aménagement des bâtiments	193,19 €
- fabrication d'un pot à crayons (devant l'école)	604,55 €

Pour un total de 7 658,46 €

Délibération 2014 052 – DÉCISION MODIFICATIVE

En 2003, 2004 et 2007, des travaux ont été effectués par la commune pour le compte de particuliers, mais ont été refacturés aux intéressés en HT.

La différence de 6 314,30 € est prise en charge par la commune et s'assimile à une subvention en nature à des personnes de droit privé.

Afin d'apurer cette opération, un titre au compte 4542 et un mandat au compte 204422 seront effectués. Cette décision ne donnera lieu à aucun mouvement de trésorerie.

Des crédits budgétaires suivants seront ouverts :

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
45	4542	Travaux effectués pour le compte de tiers		6 315,00 €
20	204422	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	6 315,00 €	
		TOTAL	6 315,00 €	6 315,00 €

D'autre part, il conviendra de fixer la durée de l'amortissement des 6 314,30 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative et décide d'amortir ces travaux en 5 ans.

Délibération 2014 053 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – ORGANISATION/RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- donne délégation au Maire pour l'organisation des opérations de recensement 2015,
- décide le recrutement de deux agents recenseurs et d'un agent suppléant pour les mois de janvier et février 2015 qui seront encadrés par le coordonateur communal,

- fixe les éléments de rémunération nette des agents recenseurs ainsi qu'il suit :
 - 30,00 € par formation,
 - 1,00 € par feuille de logement recensé et par foyer faisant leur déclaration par Internet,
 - 1,20 € par bulletin individuel,
 - les charges sociales seront prises en charge par la commune.

Délibération 2014 054 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE REPAS

Accord du conseil municipal pour le remboursement des frais de repas à l'agent coordonateur qui a suivi une formation d'une journée à Contres le 3 novembre 2014.

Délibération 2014 055 – REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT

En complément de la délibération du 19 septembre 2008, le conseil municipal précise que le tarif applicable est celui fixé par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, modifié par l'arrêté du 26 août 2008, relatif aux conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnes de la fonction publique, à savoir :

- véhicule de 5 CV et moins :	0,25 € jusqu'à 2000 km
- véhicule de 6 à 7 CV :	0,32 € jusqu'à 2000 km
- véhicule de 8 cv et plus :	0,35 € jusqu'à 2000 km

Délibération 2014 056 – RECONDUCTION TAXE D'AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la Taxe d'Aménagement au taux de 3%, d'année en année, sauf renonciation expresse.

Délibération 2014 057 – PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2015, le conseil municipal décide, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014, en attendant le vote du budget 2015 soit :

- Chapitre 20 en 2014 :	2 371 € X 25% =	592,75 €
- Chapitre 21 en 2014 :	69 755 € X 25% =	17 438,75 €
- Chapitre 23 en 2014 :	389 160 € X 25% =	97 290,00 €

Dossier d'urbanisme

- Déclarations préalables : 2 dossiers vus et 1 refusé
- Permis de construire : 1 dossier

Tour des commissions

* Communication : Le nouveau plan de la Commune est validé et sera prochainement installé sur le parking des Ouches, à l'entrée du Bourg.

* Bâtiments communaux : Des devis sont en attente pour la restauration de la cloche de l'église, la remise en état de l'escalier de l'église, la rampe d'accessibilité aux handicapés pour la mairie.

* Cimetière : La commission doit se réunir rapidement pour rédiger à un nouveau règlement.

* Une commission générale pour faire le point sur l'ensemble des bâtiments communaux et réfléchir à leur avenir se réunira prochainement.

Questions diverses

* La famille Galpin de l'entreprise FJ Team invitera les membres du conseil municipal pour une inauguration et une visite de ses locaux fin janvier.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Pour information, le Maire est président de droit de toutes les commissions du Conseil Municipal. Cependant, il ne siège pas forcément dans toutes ou n'assiste pas systématiquement à toutes les réunions. La plupart sont donc sous la responsabilité directe d'un adjoint.

Sous la responsabilité de Benoit SIMONNIN, Maire

➤ BUREAU DES MAIRES-ADJOINTS

- Benoit SIMONNIN Maire
- Patrick MENON 1^{er} Maire-adjoint
- Martine CIRET 2^{ème} Maire-adjoint
- Claudine BOCQUEL 3^{ème} Maire-adjoint
- Jean-Pierre MOREAU 4^{ème} Maire-adjoint

➤ FINANCES

- Benoit SIMONNIN, Président
- Patrick MENON
- Martine CIRET
- Claudine BOCQUEL
- Jean-Pierre MOREAU
- Odile JOUET
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA

➤ APPEL D'OFFRES ET DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

- Benoit SIMONNIN, Président
- Titulaires
- Patrick MENON
- Jean-Pierre MOREAU
- Isabelle CALLIGARO
- Suppléants
- Dominique RICHOMME
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA
- Loïc FONTAINE

➤ COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

- Titulaires
- Benoit SIMONNIN, Président
- Patrick MENON
- Martine CIRET
- Jean-Pierre MOREAU
- Claudine BOCQUEL
- Patrick PINEAU (hors commune)

➤ CIMETIÈRE

- Benoit SIMONNIN, Président
- Martine CIRET
- Claudine BOCQUEL
- Jean-Pierre MOREAU
- Christine MAUVISSEAU
- Emmanuelle LE GALL
- Odile JOUET

➤ AGGLOPOLYS

- Benoit SIMONNIN Titulaire
- Patrick MENON Suppléant

➤ ASSOCIATION DES MAIRES DU LOIR-ET-CHER

- Benoit SIMONNIN Titulaire

➤ S.I.D.E.L.C. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE LOIR-ET-CHER

- Jean-Pierre MOREAU Titulaire
- Christophe ROCHEREAU Suppléant

Suppléants

- Loïc FONTAINE
- Emmanuelle LE GALL
- Dominique RICHOMME
- Odile JOUET
- Christine MAUVISSEAU
- Patricia RICHODEAU (hors commune)

Sous la responsabilité de Patrick MENON

Premier adjoint, chargé de l'urbanisme et des bâtiments communaux

➤ URBANISME ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Benoit SIMONNIN, Président
- Patrick MENON, Vice-président
- Claudine BOCQUEL
- Jean-Pierre MOREAU
- Christine MAUVISSEAU
- Dominique RICHOMME
- Patrick BOULET
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA
- Jean-Marc TRAZÈRES
- Christophe ROCHEREAU
- Loïc FONTAINE

Sous la responsabilité de Martine CIRET

Deuxième adjointe, chargée des affaires sociales et des affaires scolaires

➤ **AFFAIRES SCOLAIRES**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Martine CIRET, Vice-présidente**
- Patrick MENON
- Claudine BOCQUEL
- Christine MAUVISSEAU
- Emmanuelle LE GALL

L'adjoint responsable et le Maire
participent au conseil d'école.

➤ **AIDE À LA PERSONNE ET AFFAIRES SOCIALES**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Martine CIRET, Vice-présidente**
- Claudine BOCQUEL
- Isabelle CALLIGARO
- Emmanuelle LE GALL
- Odile JOUET
- Jean-Marc TRAZÈRES

Sous la responsabilité de Claudine BOCQUEL

Troisième adjointe, chargée de la communication, du tourisme, du patrimoine et de la vie associative

➤ **COMMUNICATION, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Claudine BOCQUEL, Vice-présidente**
- Patrick MENON
- Martine CIRET
- Jean-Pierre MOREAU
- Emmanuelle LE GALL
- Patrick BOULET
- Jean-Marc TRAZÈRES

➤ **PATRIMOINE, TOURISME**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Claudine BOCQUEL, Vice-présidente**
- Martine CIRET
- Christine MAUVISSEAU
- Emmanuelle LE GALL
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA
- Jean-Marc TRAZÈRES

➤ **SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CHÂTEAUX**

- **Claudine BOCQUEL** Titulaire
- Emmanuelle LE GALL Suppléante

Sous la responsabilité de Jean-Pierre MOREAU

Quatrième adjoint, chargé de la voirie, de l'environnement, du développement durable et des affaires agricoles

➤ **VOIRIE**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Jean-Pierre MOREAU, Vice-président**
- Patrick MENON
- Isabelle CALLIGARO
- Dominique RICHOMME
- Patrick BOULET
- Jean-Marc TRAZÈRES
- Christophe ROCHEREAU
- Loïc FONTAINE

➤ **ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AFFAIRES AGRICOLES**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Jean-Pierre MOREAU, Vice-président**
- Claudine BOCQUEL
- Christine MAUVISSEAU
- Patrick BOULET
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA
- Odile JOUET
- Jean-Marc TRAZÈRES
- Christophe ROCHEREAU

➤ **SYNDICAT VAL-ÉCO**

- **Jean-Pierre MOREAU** Titulaire
- Jean-Marc TRAZÈRES Suppléant

LES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMUNICATION

Responsable : Claudine BOCQUEL

Retrouvez l'actualité de la commune sur :

<http://www.saintdenissurloire.fr>



Notre site Internet est toujours un outil complémentaire au Trait-d'Union, le bulletin d'informations municipales que vous recevez régulièrement.

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations constructives et nous proposer des actualités pouvant intéresser l'ensemble des dionysiens et, bien sûr, les nombreux internautes non dionysiens.

Pour l'année 2014, nous retiendrons les événements suivants :

- ① Pour la quatrième année consécutive, nous avons accueilli, le mardi 24 juin, la manifestation d'ouverture du festival « Un Été entre Loire et Sologne » initié par l'Office de Tourisme Intercommunal Blois-Chambord. Cette année, l'OTI procédait également au lancement de son magazine « Châteaux de La Loire ».

« Le marché des Créateurs, des Saveurs et des Gourmandises ».

Le groupe *La Gran Ursula et les Margouilles* d'Amboise nous a accompagnés tout au long de cet après-midi sur des mélodies ensoleillées.

Un temps estival pour un marché diversifié, chaleureux, sur la place Eugène Leroux et dans la Maison des Associations : produits locaux, d'artisans, de créateurs.

C'est devenu maintenant un rendez-vous annuel puisque l'Office du Tourisme a choisi d'inaugurer son festival d'été au nord, dans notre commune. C'est toujours avec grand plaisir et beaucoup de fierté que nous l'accueillons et continuerons à l'accueillir à l'avenir



Les enfants de l'école Lorjou au marché

- ① Le 11 mai, l'église de Saint-Denis-sur-Loire accueillait le Concert « Rétina ».
« Deux chœurs pour un regard » avec les chorales Chanteloire de La Chaussée Saint-Victor et Croche-Chœur de Contres
Tous les dons récoltés lors de ce concert (environ 550 €) ont été entièrement versés à l'association Rétina France.
Merci à ces deux chorales d'avoir pris cette initiative et ainsi offert aux spectateurs un concert d'une grande qualité.



- ① Le mardi 22 juillet, de nombreux dionysiens et touristes ont assisté, sur la place Eugène Leroux, au spectacle "La Loire à Livre Ouvert" proposé par le Pays des Châteaux et la Compagnie "Parole en l'Air".

"Des chantiers navals aux gabares de la Loire, des crues douloureuses aux noces villageoises, en passant par les anecdotes des marinières et des lavandières, trois personnages nous ont fait vivre ces aventures et nous ont plongé dans le passé ligérien »

Une belle soirée ! A renouveler...



- ① Le 3 octobre, Junko Shibamura, présidente de l'association Bernard Lorjou, proposait aux dionysiens une projection du film d'Olivier Girard sur Lorjou « Un regard de lumière ».
Ce film tourné en 1984, dans sa maison de Saint-Denis-sur-Loire, a ensuite été projeté à Blois dans le cadre des Rendez-vous de l'Histoire.
Merci à Junko et Eiji pour ce partage.

① Et puis, comme nous le faisons désormais chaque année, les membres du conseil municipal ont invité le 12 décembre, le personnel communal et les enseignantes. Tous les conjoints étaient bien sûr conviés à cette soirée. Nous nous sommes tous retrouvés autour d'un apéritif dînatoire, préparé et servi par les élus, pour partager un moment chaleureux.



Comme toujours, nous restons à votre écoute car nous souhaitons que l'information et la communication se fassent dans l'échange.

Le Trait-d'Union est un espace que nous voulons ouvert.



SAINT DENIS
SUR LOIRE

LE PATRIMOINE DE NOTRE COMMUNE !

PATRIMOINE DANS
VOTRE COMMUNE
N°21

Beaucoup d'entre vous connaissent déjà cet ouvrage.

Pour ceux qui le souhaiteraient, le Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher vous propose cet ouvrage de recensement du patrimoine existant sur notre commune.

Vous pouvez vous le procurer auprès du Secrétariat de Mairie moyennant la somme de 17 €.

HORAIRES DES MESSES - SECTEUR FOSSÉ – VILLERBON

Une seule messe par week-end, célébrée chaque dimanche à 10h30 à VILLEBAROU.

RAPPEL

Une possibilité est offerte à chaque association de présenter ses activités et le calendrier de ses manifestations par le biais du «Trait-d'Union» et aussi sur le site Internet www.saintdenissurloire.fr



Nous rappelons également que la Commune a signé une convention avec la **radio locale PLUS FM** (fréquence à Blois : 89.4 Mhz) qui permet à chaque association de pouvoir annoncer gratuitement ses événements et manifestations sur cette antenne.



SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Vous souhaitez aller en ville, à Leclerc, à Auchan, à Cora, à la gare SNCF... Vos ados veulent aller à la piscine, au ciné, n'hésitez pas à utiliser le service RESAGO, transport à la demande d'Agglopolys.

Ce service fonctionne tous les jours de la semaine et de l'année et vous transporte de votre domicile vers 16 points d'arrêt différents. Ensuite vous pouvez terminer votre déplacement en utilisant gratuitement la navette Centre-ville.

Vous pouvez ainsi vous déplacer pour 1,20 € par trajet.

Jeunes et moins jeunes, vous pouvez tous utiliser ce service en appelant le 09 693 693 41 ou en vous rendant sur le www.azalys-blois.fr.

N'hésitez plus !



SERVICES D'AIDE À LA PERSONNE

Responsable : Martine CIRET

LE NOËL DE NOS AÎNÉS

Un colis composé de produits régionaux ou un repas préparé et servi par Chambord Prestige à la Maison des associations : c'est le choix qui était proposé par la Municipalité, aux personnes de 75 ans et plus, habitant la commune.

Au Menu

Kir avec allumettes fromage et verrine
Mousseline de sandre, sauce crustacés
Sauté de biche, pommes aux airelles et purée de céleri
Mi-chèvre, Brie de Meaux
Salade à l'huile noitée
Pavé chocolat et nougatine crème pain d'épices
Café
Vins : Sauvignon blanc, Touraine rouge

Une trentaine de personnes se sont retrouvées le mardi 16 décembre pour partager le repas dans une ambiance très conviviale. Les élus du Conseil municipal présents étaient accompagnés de Marie-Hélène MILLET, Conseillère Générale. Tous les convives ont apprécié la qualité du repas servi. Afin de prolonger le plaisir d'être ensemble, des jeux de société ont terminé cette journée.

Les colis étaient composés d'une papillote de trois terrines de poissons (la



Bourriche aux appétits), une boîte de salmis de canard (la Bastrie à Cangey), des palets aux noisettes (Gallettes Saint-Michel), un sachet de chocolat (la Favorite à Ménars) et une bouteille de Cheverny (M. Morin de Mont-près-Chambord). Il a été amené à chacun par les membres du Conseil municipal.

Plusieurs dionysiens nous avaient fait part de leur souhait de ne pas recevoir de colis et de ne pas participer au repas, nous avons bien sûr respecté leur demande. D'autres n'ont pas, volontairement ou non, répondu au questionnaire de la commission Aide à la personne. Nous n'avons donc pas pu les satisfaire. Nous appelons nos chers aînés à répondre, en 2015, s'ils souhaitent avoir leur colis ou participer au repas.

Les membres de la commission Aide à la personne vous souhaitent une très bonne année.





Octobre 2014

Le CIAS du Blaisois

de multiples services pour les habitants de Saint-Denis-sur-Loire
Centre Intercommunal
d'Action Sociale

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys.

Il développe plusieurs actions :

- ▶ Actions d'aide et d'insertion
- Gestion d'un centre social : La Chrysalide
- ◆ Services aux seniors

Vous trouverez ci-dessous les prestations proposées dans votre commune.

▶ Actions d'aide et d'insertion

Le CIAS du Blaisois accompagne les personnes en difficulté, seules ou en couple, sans enfant mineur à charge (le Conseil Général recevant les personnes avec enfant mineur).

- ▶ Accompagnement par des travailleurs sociaux : aide aux démarches, recherche de logement, accès aux soins, secours financiers, etc.
- ▶ Ouverture de droits au Revenu de Solidarité Active (RSA) et accompagnement des allocataires dans leur démarche d'insertion.
- ▶ Mise à disposition d'hébergements d'insertion et d'urgence et interventions auprès des sans-abri.

Les permanences de Blandine Viaud, assistante sociale, près de chez vous :

- A La Chaussée-Saint-Victor : tous les 1^{ers} jeudis du mois de 9h30 à 12h, en mairie.
- A Blois : au CIAS du Blaisois, 4 rue des Cordeliers.
- Dans votre mairie ou à domicile, sur rendez-vous.

→ Vous pouvez la contacter au 02 54 57 41 84 ou sur www.ciasdublaisois.fr

■ Le centre social La Chrysalide :

La Chrysalide, située à Vineuil, propose des activités régulières (maquette, déco-meubles, diététique, etc.) ou plus ponctuelles (activités vacances, fête du centre, etc.) pour **tout public**. Des partenariats permettent également de mettre en place, dans les locaux ou sur les communes, des actions culturelles ou de loisirs telles que : Graine de lecteur, ludothèque mobile, animations ou expositions thématiques...

La Chrysalide vous propose également de rejoindre son réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS). Cet ensemble, composé de personnes toutes offreuses et demandeuses de savoirs, est gratuit et ouvert à tous. L'occasion pour tous de s'enrichir et de rencontrer de nouvelles personnes !

Horaires d'ouverture : Le lundi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h45.

Adresse : 13 rue des écoles, 41350 Vineuil

→ Vous pouvez contacter La Chrysalide au 02 54 45 54 70 ou sur www.ciasdublaisois.fr

→ Vous pouvez vous procurer le programme en mairie ou sur demande.

Le CIAS du Blaisois

de multiples services pour les habitants de Saint-Denis-sur-Loire

◆ Services aux seniors

◆ L'aide à domicile :

Le service d'aide à domicile permet aux bénéficiaires d'être aidés dans leurs tâches quotidiennes et activités de la vie courante : entretien courant du logement, courses, préparation des repas, aide aux démarches administratives, accompagnement relationnel (promenade, animations...), etc.

1/ L'aide à domicile prestataire : Le CIAS du Blaisois est l'employeur de l'aide à domicile qu'il rémunère directement. Cette solution dispense le bénéficiaire de toutes les obligations et responsabilités relatives à la fonction d'employeur.

2/ L'aide à domicile mandataire : Le bénéficiaire est l'employeur de l'aide à domicile, avec toutes les obligations juridiques qui en découlent. Le CIAS du Blaisois accompagne et conseille le bénéficiaire dans sa fonction d'employeur.

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 57 41 20 ou sur www.ciasdublaisois.fr

◆ La livraison de repas à domicile :

Les personnes handicapées ou de plus de 60 ans peuvent bénéficier de livraisons de repas à domicile, ponctuellement ou de façon régulière. Peuvent être livrés le repas du midi (+potage) uniquement, le repas du soir uniquement ou le repas du midi et du soir. Les tarifs sont dégressifs selon les revenus.

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 57 41 20 ou sur www.ciasdublaisois.fr

◆ Les foyers-résidences :

Les foyers-résidences sont des établissements d'habitat collectif destinés aux personnes à la retraite ou en pré-retraite, valides et autonomes. Non médicalisés, les foyers-résidences sont idéaux pour les personnes qui n'ont plus envie de vivre chez elles, par solitude ou insécurité, mais qui sont attachées à leur indépendance. Restauration et animations y sont assurées.

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 57 41 20 ou sur www.ciasdublaisois.fr

◆ L'hébergement temporaire :

Les foyers-résidences peuvent vous accueillir temporairement sur une période allant d'une nuit à trois mois. Absence temporaire des aidants, sentiment de solitude passagère ou sortie d'hospitalisation sont autant de raisons de découvrir la vie en foyer !

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 57 41 20 ou sur www.ciasdublaisois.fr

◆ Les foyers-restaurants

Les restaurants des foyers sont ouverts aux retraités de Valaire pour le déjeuner. Et si les personnes ne peuvent pas se déplacer, un service de transport est proposé aux habitants : un accompagnateur vient les chercher à domicile et les reconduit, chez elles, après le repas.

→ Vous pouvez contacter l'accompagnateur : 06 74 95 32 96

◆ Les animations seniors

Le CIAS du Blaisois a pour objectif de lutter contre l'isolement des retraités en organisant des rencontres favorisant la mixité des âges. Ainsi, il propose des excursions, des voyages, des thés dansants, des actions intergénérationnelles, la participation à des événements locaux, etc.

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 45 54 70 ou sur www.ciasdublaisois.fr

◆ L'accueil de jour Alzheimer

L'accueil de jour « La Chrysalide », situé à Vineuil, s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté, sans limite d'âge. Cette structure a deux objectifs : accueillir et resocialiser les patients, mais aussi soulager les aidants familiaux, qui vivent cette maladie au quotidien.

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 45 54 60 ou sur www.ciasdublaisois.fr

CIAS du Blaisois
Centre Intercommunal d'Action sociale

4 rue des Cordeliers - BP 79 - 41004 Blois Cedex
Tél. 02 54 57 41 20 - Fax. 02 54 56 11 55
cias@ciasdublaisois.fr—www.ciasdublaisois.fr

Vous pouvez aussi venir rencontrer Martine CIRET, Maire-adjointe en charge de l'aide à la personne

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Responsable : Martine CIRET

L'école Lorjou



 Cette année, nous accueillons 50 enfants : 25 en maternelle et 25 en primaire.

 Sophie MOHR est la directrice de notre école et a en charge la classe de maternelle. Dolorès GARREAU est enseignante dans la classe de primaire (CE2-CM1).

 Cette rentrée a été marquée par un grand changement : la réforme des rythmes scolaires.

En ce qui concerne notre école, les cours se terminent à 15h30 les lundi et mardi, à 12h00 le mercredi, à 16h00 les jeudi et vendredi.

Pour les activités périscolaires, nous avons fait le choix, avec les trois écoles de notre RPI, de recruter des intervenants extérieurs afin que les enfants bénéficient d'activités de qualité en sports, arts plastiques, musique et anglais.

Grâce à l'investissement du personnel communal de garderie, divers ateliers sont également mis en place.

Les jeudis de 16h00 à 16h30, trois personnes bénévoles font de la surveillance aux devoirs et un atelier lecture pour les enfants de primaire.

Les trois municipalités de Ménars, Villerbon et Saint-Denis-sur-Loire ont décidé d'un commun accord de ces activités et de leur gratuité pour les familles.

A la fin de ce premier trimestre, nous pouvons constater que les activités proposées donnent beaucoup de satisfactions.

La réussite de la mise en place de cette réforme a été l'affaire de tous ses acteurs. Il avait été mis en place un comité de pilotage regroupant, pour chaque commune, des élus (maire et adjoint aux affaires scolaires) et un représentant des personnels et, pour chaque école, la directrice et un délégué de parents d'élèves. Depuis la rentrée, l'investissement et les prises d'initiatives du personnel communal en charge des activités, la qualité des intervenants extérieurs et la participation de bénévoles ont largement contribué également à cette réussite.

 Le transport scolaire, financé et organisé par Agglopolys, est assuré entre les communes de Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon, matin et soir, les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin et midi.

 Une garderie communale est mise en place de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 12h00 à 13h00 le mercredi.

 Un repas chaud est servi les lundi, mardi, jeudi et vendredi. La préparation et la livraison en liaison froide sont assurées par la société API Restauration de la Chaussée Saint-Victor.

 Le 18 décembre, un repas de Noël a été servi, à l'invitation de la Municipalité, aux enfants, au personnel communal, aux délégués de parents d'élèves et aux membres de la commission scolaire. La municipalité a offert un Père Noël en chocolat à chacun des enfants.

Nous avons terminé, en 2014, le remplacement du mobilier du restaurant scolaire : des tables pour les petits ainsi que des chaises avec le dossier en forme de tête de nounours sont très appréciés par les enfants.

Très bonne année à tous.



Le mot de la Directrice

Des nouvelles de l'école Lorjou

Notre école accueille cette année 50 élèves :

- 25 élèves de CE2-CM1, dans la classe de Dolorès Garreau,
- 25 élèves en maternelle PS-GS dans la classe de Sophie Mohr.

Quelques sorties ont déjà été faites depuis la rentrée.

Les élèves de maternelle sont allés voir un spectacle musical « D'une île à l'autre » le mercredi 19 novembre, au théâtre Peskine, organisé par la Halle aux Grains.

Une rencontre sportive avec les élèves de maternelle de Villerbon a eu lieu le vendredi 5 décembre matin. Elle était préparée et encadrée par les élèves de CE2-CM1 de Dolorès Garreau.

Pour Noël, les élèves de maternelle ont été invités jeudi 18 décembre après-midi, à aller voir un spectacle de Noël à l'école de Ménars.

Le vendredi 15 décembre, un goûter de Noël a été préparé par les maternelles, auquel ils ont invité les CE2-CM1, après avoir regardé ensemble un dessin animé pour Noël.

Le carnaval aura lieu le vendredi 24 avril après-midi. Un défilé s'organisera dans les rues de Saint-Denis-sur-Loire et sera suivi d'un goûter à la maternelle. Les parents y sont les bienvenus.

La Chorale de Printemps réunira tous les élèves du RPI, pour un spectacle le mardi 19 mai au soir à la salle de Fossé.

La fête de l'école aura lieu cette année à Ménars le dimanche 28 juin.

D'autres sorties auront lieu. Nous vous en informerons.

Bonne année à tous.

Sophie MOHR



Rencontre entre les élèves d'aujourd'hui et ceux d'autrefois

Jeudi 13 novembre 2014, nous nous sommes rendus, à pied, jusqu'à la Maison de Retraite L'Écureuil, de La Chaussée Saint-Victor, pour voir une exposition sur "L'école d'autrefois" et pour rencontrer les résidents.

Cette exposition était composée d'une vingtaine de panneaux qui expliquaient les origines et l'évolution de l'école depuis le Moyen-âge, et d'une salle de classe reconstituée.

Nous devions lire les panneaux puis répondre à un questionnaire que nous avait donné notre maîtresse.



Nous y avons appris qu'au Moyen-âge, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, les hommes d'église faisaient la classe, ils étaient les seuls à savoir lire et écrire. La langue écrite était le latin.

A cette époque, l'école n'était pas obligatoire et concernait ceux qui avaient de l'argent. Les autres enfants travaillaient pour gagner un salaire supplémentaire pour leur famille.

Après la Révolution Française, l'école devient une affaire d'État. Au XIX^{ème} siècle, elle devient gratuite et obligatoire pour tous les enfants de France.

A la fin de l'exposition, on a pu voir une classe reconstituée avec quelques pupitres, sur lesquels se trouvaient des bons points, des plumiers, des encriers, d'anciens cahiers, de vieux livres de grammaire et de géographie.... On pouvait y voir aussi un tableau noir sur lequel était écrite la phrase de morale. Un mannequin portait une tenue de maîtresse d'autrefois.

Dans cette pièce se trouvait aussi un bonnet d'âne, un boulier pour apprendre à compter, un taille-crayon à vis, une maquette d'internat avec une salle de classe et les dortoirs.

Une liste des punitions était affichée ainsi que l'alphabet et des cartes.

Ensuite, nous avons posé des questions, que nous avons préparées en classe, aux résidents dont la moyenne d'âge est de 91 ans.

Ils nous ont dit qu'ils allaient à l'école à pied, parfois elle était très loin. Ils étudiaient presque les mêmes matières que nous, sauf l'Anglais et l'informatique. Ils étaient entre 15 et 45 élèves par classe avec tous les âges et tous les niveaux.

Ils ne mangeaient pas dans une cantine mais dans leur classe et amenaient leurs repas réchauffés sur le poêle à bois.

Ils commençaient l'école dès trois ans pour la plupart et la quittaient vers onze, douze ans après avoir passé le Certificat d'Études.

Puis à leur tour, le jeudi 27 novembre, les pensionnaires de la maison de retraite sont venus dans notre classe pour voir comment fonctionne l'école aujourd'hui. Nous leur avons parlé de la classe, des matières que la maîtresse nous enseigne et des nouvelles technologies que nous utilisons comme les petits ordinateurs et notre T.B.I. (Tableau Blanc Interactif).



Nous leur avons expliqué que sur le T.B.I. nous pouvons étudier, lire des documents en histoire, regarder des documentaires, recopier des leçons, des problèmes mathématiques, des poésies que la maîtresse y projette. On y a même visité les Grottes de Lascaux virtuellement !

Sur les petits ordinateurs, on tape nos rédactions, on y fait des recherches sur internet, on y écrit notre journal de classe "Le petit Dionysien",



Les anciens élèves des années 1920 étaient impressionnés, voire dépassés, eux qui n'ont jamais connu ou touché un ordinateur !

Nous avons beaucoup apprécié leur visite et l'exposition de L'Écureuil nous a appris beaucoup de choses et nous a bien plu.

Pour les remercier de nous avoir gentiment accueillis, au mois de mai nous retournerons les voir pour leur chanter les chansons que nous avons apprises avec Émilie, notre professeur de musique.

Les élèves de CE2-CM1



BÂTIMENTS COMMUNAUX

Responsable : Patrick MENON

Ci-après le récapitulatif des travaux de l'année écoulée

Différents murs de la Commune ont été restaurés, partiellement ou en totalité, par l'entreprise Art Reno, de Saint-Sulpice :

- A l'entrée du Bourg, celui dans le prolongement de l'école maternelle et celui donnant sur la rue de la Loire.
- Le mur de la cour de la mairie.



- Place Eugène Leroux. ↑
- Dans la cour de l'école primaire.
- Le mur d'enceinte du cimetière, pour ses parties les plus endommagées. ←

Le montant de ces travaux s'élève à 19 567 € TTC. Deux subventions nous ont été accordées :

- 5 000 € du Conseil Général (DSR),
- 2 225 € de l'État (DETR).

La mise en conformité des installations électriques de tous les bâtiments a été réalisée par l'entreprise EDS, de la Chaussée Saint-Victor, pour 3 433 € TTC.

L'installation coté terrain de sports et le remplacement coté Mairie des gouttières du préau de l'école ont été effectués par Fabien DELABOISSIÈRE pour un montant de 4 304 €.

Un audit sur la performance énergétique et les installations de chauffage (quatre au gaz et une électrique) des bâtiments communaux a été lancé. Il permettra, nous l'espérons, de déterminer les causes de la hausse des consommations de gaz et d'électricité et d'envisager les aménagements permettant d'y remédier.

Aussi, nous avons demandé l'accord et une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de la cloche de l'église datant de 1728 et classée depuis le 12 juillet 1943. Le montant des travaux s'élève à 16 920 € TTC.

Point sur le projet de nouvelle maison des associations

Comme nous l'avons déjà évoqué dans le Trait-d'Union de juin, nous n'avons pas obtenu la plus importante des subventions sollicitées et avons donc, dans un premier temps, suspendu le projet.

Toutefois nous avons souhaité poursuivre notre travail sur ce dossier et avons revu l'architecte en fin d'année, afin de savoir s'il pouvait revoir le projet pour qu'il rentre dans l'enveloppe maximale impartie et au regard des budgets à venir. Une nouvelle étude va nous être transmise afin de prendre position définitivement sur la suite à donner à ce projet.

Bien évidemment, cette maison des associations est la décision la plus importante pour le nouveau conseil, à l'aube de son mandat. Compte-tenu de l'importance de l'investissement, la décision de la faire ou de ne pas la faire aura un impact financier et budgétaire conséquent sur toute la durée du mandat et les autres projets de travaux et d'investissements. Cet argument financier est bien sûr contrecarré par l'attente de nos associations d'un nouvel équipement, structurant pour la commune, et à la hauteur de leurs ambitions.

Dossier à suivre... Bien sûr !

COMMISSION URBANISME

Responsable : Patrick MENON

Les déclarations d'urbanisme à Saint-Denis-sur-Loire :

	2013	2014
Permis de construire	11	11
- Maison d'habitation	7	6
- Réaménagement maison	1	1
- Aménagement grange	0	1
- Garage	3	0
- Extension bâtiment prof	0	2
- Maison des associations	0	1
<i>Permis refusés</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
<i>Permis abandonnés</i>	<i>0</i>	<i>1</i>



	2013	2014
Déclarations préalables (déclarations de travaux exemptés de permis de construire)	22	19
- Clôture et portail	2	6
- Abri de jardin	2	4
- Véranda	2	0
- Châssis de toit	3	1
- Extension maison	4	2
- Ravalement de façade	2	1
- Ouverture porte ou fenêtre	3	0
- Toiture	1	1
- Changement porte ou fenêtre	1	0
- Panneaux solaires photovoltaïques	1	0
- Équipement public	1	0
- Division parcellaire	0	4
<i>Déclarations refusées</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
<i>Déclarations abandonnées</i>	<i>0</i>	<i>1</i>

En 2014, nous enregistrons le même nombre de permis de construire qu'en 2013. Les 6 permis pour maisons d'habitation sont dans le **Lotissement de la Martinière**. Ce qui porte à **16** le nombre déjà octroyé dans ce lotissement avec ceux déposés en 2012 et 2013.

Donc, nous notons une constance sur les trois dernières années, malgré un contexte d'investissement immobilier relativement difficile.

Les sept logements locatifs aidés du **lotissement la Martinière** ont été livrés, les trois derniers, en mars comme prévu, et tous occupés immédiatement par les familles attributaires.

Concernant le **lotissement des Ouches**, toutes les parcelles sont construites. Toutefois la rétrocession des espaces communs n'a pas été faite, en raison de reprises de travaux au niveau des réseaux et voirie non encore réalisées à ce jour.

Le nombre de déclarations préalables est également proche de celui de l'année précédente, mais avec toutefois une nouveauté : les divisions parcellaires qui augurent désormais l'idée de mettre en vente des lots à bâtir et souvent plus petits.

Nous pouvons donc constater qu'il y a toujours un vrai dynamisme sur notre commune, en matière de demandes d'urbanisme.

Le CAUE : conseiller, former, informer, sensibiliser.

Le **C**onseil d'**A**rchitecture, d'**U**rbanisme et d'**E**nvironnement du Loir-et-Cher assure des missions de service public pour promouvoir la qualité de notre cadre de vie dans trois domaines : architecture, urbanisme et environnement.

Il peut :

- nous accompagner dans l'élaboration de projet,
- explorer les différentes hypothèses d'aménagement,
- nous assister dans la phase de programmation et l'étude de faisabilité,
- mettre à disposition un fonds documentaire.

Le saviez-vous ?

Les particuliers peuvent s'adresser gratuitement au CAUE pour étudier leurs projets, conseiller et orienter leurs démarches.

C.A.U.E. du Loir et Cher

34 avenue Maunoury 41000 BLOIS

Tél : 02.54.51.56.50

Fax : 02.54.51.56.51

E-mail : caue41@fncaue.asso.fr

Au cours de l'année 2013, nous avons commencé à mener une réflexion, avec le CAUE, sur le devenir du Centre Bourg de la Commune et sur la grande zone 1AU restant à aménager derrière la Mairie et les écoles. Nous poursuivrons la réflexion engagée en 2015 avec le nouveau Conseil municipal.

Vous souhaitez rénover votre logement ?

L'ADIL 41 Espace Info Energie est le Point Rénovation Info Service du Loir-et-Cher (PRIS) du département.

Si vous envisagez de rénover votre logement, les conseillers de l'ADIL 41 EIE pourront vous renseigner sur les aides financières mobilisables pour réaliser votre projet et sur les questions techniques que vous vous posez : différences entre les matériaux, modes de chauffage, énergies renouvelables,...

De manière plus générale, les juristes et les conseillers en énergie de l'ADIL 41 EIE vous renseignent gratuitement sur toute question juridique financière et fiscale relative au logement et sur toute question liée aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables.

Ce service gratuit est ouvert à tous. Des aides existent quelle que soit votre situation, renseignez-vous !

Tél. 02 54 42 10 00 / Mail : adileie41@wanadoo.fr

Sites internet : <http://www.adil41.org> <http://renovation-info-service.gouv.fr>



ADIL 41 AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT



Parmi les aides possibles, certains projets peuvent être financés dans le cadre du dispositif Habiter Mieux par l'ANAH et Agglopolys. Il s'adresse :

COMPOSITION DU MENAGE	REVENU FISCAL DE REFERENCE
1 personne	14 778 €
2 personnes	26 172 €
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge	31 957 €
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge	37 336 €
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge	42 736 €
Par personne supplémentaire	+ 5 382 €

- Aux propriétaires occupants dont le projet de travaux permet un gain énergétique d'au moins 25% et sous conditions de ressources. Agglopolys accorde toutefois en dehors d'Habiter mieux, une aide pour les projets dont le gain énergétique est compris entre 18 et 25%.

- Aux propriétaires bailleurs dont le projet de travaux permet un gain énergétique d'au moins 35% et sous réserve de respecter les engagements (niveaux de loyers...).

Dans le cadre d'Habiter Mieux, les propriétaires bénéficient d'un accompagnement global sur le plan technique, administratif et financier par un opérateur agréé. Le PACT 41 est agréé dans le département de Loir et Cher. C'est une association dont la vocation est d'améliorer l'habitat afin de renforcer la cohésion sociale. Son intervention auprès des particuliers s'effectue en lien avec les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics.



EXEMPLE DE PROJET FINANCE PAR HABITER MIEUX

Mme G. veuve depuis 2012 vit dans un logement de 70 m² qu'il lui faut construire avec son mari en 1976. Le mode de chauffage est une chaudière fioul et l'ensemble des travaux d'isolation (combles, fenêtres) datent de la construction. Son projet était de mettre en place une chaudière fioul à condensation, remplacer des fenêtres en façade nord et la porte d'entrée vétustes, isoler les combles perdus par 30 cm de laine minérale. Le projet de travaux permet un gain énergétique de 32 %, soit une économie de 960 € par an.



Le coût des travaux est de 14 234 €. Pour financer son projet, Mme a obtenu :

- une subvention de l'ANAH de 9 651 €
- et une subvention d'Agglopolys de 1 180 €

COMMISSION VOIRIE

Responsable : Jean-Pierre MOREAU

Travaux effectués au cours de l'année 2014 :

Rue de la Loire :

Du parking de l'école vers la RD 2152, sur une longueur de 100 mètres et une largeur d'un mètre, de chaque côté de la voie, un renforcement des rives a été effectué par des travaux de terrassement avec dépôt de calcaire suivi d'un enrobé.



Chemin des Cartes :

Afin de consolider la voie, un enrobé a été réparti du hameau de Macé jusqu'au niveau du bâtiment SLPL.

Chemin creux (route parallèle à la RD 2152) :

Suite à l'affaissement de la voie par endroit, des travaux de terrassement ont été effectués avec dépôt de calcaire, suivi d'un enrobé. Sur la partie basse, au carrefour avec la route de l'ancienne déchetterie de la Chaussée Saint-Victor, un rabotage de voie suivi d'un enrobé a été effectué.

Tous ces travaux ont été réalisés par l'entreprise COLAS dans le cadre du groupement d'achats de la plateforme de services aux communes d'Agglopolys.



D'autres travaux d'entretien, hors marché Agglopolys, ont été réalisés :

Rue des Chambaudières sur Villeneuve et Rue Médicis (partie basse) sur Macé

Après un reprofilage de la voie, dépose d'un enrobé bicouche coulé à froid.

Chemin de Pissevin

Mise à niveau par un enrobé, suite à un affaissement de la voie par endroit dû à l'enfouissement des réseaux et au trafic important de camions.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise ENROPLUS.

Rue de la Plaine

Du pont SNCF vers Villefolet, les bordures de voie ont été consolidées par des travaux de terrassement avec dépôt de calcaire et pose de poutres de rives en béton rainuré sur 100 mètres environ de chaque côté.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise COLAS.



Travaux effectués par Thierry et Jean-Luc, employés communaux :

Chemin Fleuri

Pour permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales, un rabotage a été réalisé, suivi d'un dépôt de calcaire sur les bas-côtés de la route.

Rue de la Loire

Sous forme d'allée piétonne, des travaux de dépôt de calcaire ont été effectués en bordure de la **Rue de la Loire**, du lotissement des Ouches à la RD2152.



Chemin rural parallèle à la RD 2152

Travaux de désherbage du chemin rural parallèle à la RD 2152 allant de la Rue de la Loire au hameau des Mées. Ce chemin, emprunté régulièrement par des piétons et des cyclistes, avait besoin d'un très sérieux « nettoyage » pour continuer à être praticable.

Par ailleurs, pour permettre l'écoulement des eaux de pluie de la cour de l'école et la réception des eaux de toiture de certains bâtiments scolaires, deux puisards ont été creusés par l'entreprise COMTE de Villefrancoeur. Des travaux de finition restent à réaliser.

COMMISSION ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

Responsable : Jean-Pierre MOREAU

☀ Dans le cadre du respect de la biodiversité, la Commune poursuit ses mises en place de jachères fleuries.

☀ Après la plantation d'une première haie en 2009 à Villeneuve le long de la RD140, de nouveaux arbustes devraient être mis en place sur un terrain communal proche de la RD 50 en collaboration avec la Société de Chasse.

☀ Au risque de trouver en bordure de la voirie et dans les espaces verts la présence de mauvaises herbes, les employés communaux ont la consigne de poursuivre la politique de réduction des pesticides. **Nous vous rappelons par conséquent que si certains endroits de la commune ne sont plus aussi « bien entretenus » qu'auparavant, il n'en est aucunement de la responsabilité des employés communaux mais bien de celle d'une politique décidée par les élus.**



☀ Malgré les efforts de certains agriculteurs, on constate encore, par endroits, une mauvaise conservation des chemins communaux et bordures de voies due à l'utilisation d'herbicides. Si évidemment, il n'est pas de notre compétence de décider des produits qu'utilisent les exploitants agricoles, nous devons cependant être vigilants à ce que leur usage ne détériore pas les espaces publics.

☀ Des travaux d'élagage sont prévus courant février Place de l'Église, Place Eugène Leroux et dans les cours des écoles. L'entreprise réalisera également une inspection de l'allée des Platanes, rue de la Loire, afin de retirer toutes les branches mortes susceptibles de tomber sur la voie et de réaliser un état des lieux.

Ces travaux d'élagage généreront beaucoup de déchets. Un dépôt de copeaux devrait donc être entreposé, près du parking des Bords de Loire. Tous ceux qui le souhaitent pourront en récupérer à usage de couvre-sol pour plantations ou tout autre usage.

Éclairage public

À ce jour, toutes les lampes, types ballons fluorescents 250 watts, très énergivores, ont été remplacées par des lampes sodium 100 W, plus économiques. Cet équipement a été subventionné par Agglopolys.

Message de la Maison de la Loire du 15 Janvier 2015



Chers Partenaires,

En ce début d'année, le Conseil d'Administration de la Maison de la Loire a décidé exceptionnellement de ne pas réaliser l'opération « **Agiissons pour une Loire Propre** » cette année.

En effet, notre retour dans nos nouveaux locaux et la mise en place de notre nouvel équipement représentent un travail important pour l'équipe ; nous ne pourrions donc pas mener l'organisation de cette opération dans les meilleures conditions.

Après 11 ans de partenariat, nous sommes certains que nous pourrions vous retrouver en 2016.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires

En vous remerciant une nouvelle fois pour votre fidélité

Pour le Président et le conseil d'Administration, Julien GUILLEMART - Direction / Animation

La commune ne possédant pas les moyens, notamment logistiques, pour mener à bien une telle opération (ni containers, ni gants...), nous vous donnons rendez-vous en 2016.



NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES D'AGGLOPOLYS

Matin : 9h - 12h30 / Après-midi : 14h - 17h30

Fermeture dimanche et jours fériés

Derniers entrants acceptés 10 mn avant la fermeture (12h20 / 17h20)

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Blois Nord	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Blois Sud	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Candé-sur-Beuvron	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Cellettes	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Chouzy-sur-Cisse	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Herbault	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
La Chapelle-Vendômoise	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
La Chaussée-Saint-Victor	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Molineuf	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Vineuil	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert

Pourquoi une nouvelle organisation ?

Agglopolys gère aujourd'hui 10 déchetteries.

Pour optimiser leur fonctionnement, leurs jours et horaires d'ouverture ont été modifiés, permettant ainsi :

- d'harmoniser les horaires d'ouverture tout au long de l'année
- de constituer un véritable réseau de déchetteries, fonctionnant de façon complémentaire
- de rationaliser l'organisation du travail des agents d'accueil



Institut national de la statistique et des études économiques

CHIFFRES OFFICIELS DE POPULATION

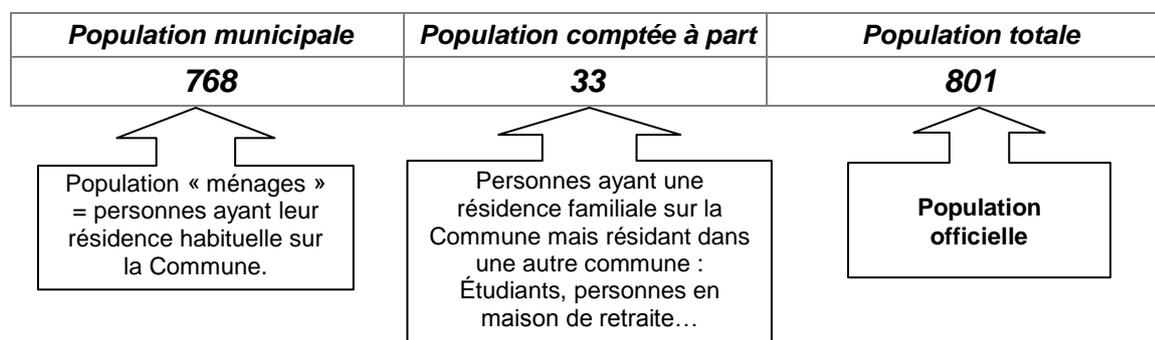
Depuis le 1^{er} janvier 2009, les chiffres des populations légales sont connus tous les ans.

En janvier-février 2010, la population de Saint-Denis-sur-Loire avait été recensée. Cependant, les chiffres réels de la population issus de ce comptage officiel et exhaustif ne sont pas devenus les chiffres officiels. En effet, pour assurer l'équité entre toutes les communes, qui ne sont pas toutes recensées la même année, un mode de calcul particulier a été instauré par l'INSEE. Ci-dessous un extrait de la nomenclature officielle expliquant le calcul.

Principes de calcul

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1^{er} janvier 2011 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1^{er} janvier 2008.

Il résulte donc de cette règle que les chiffres pris en compte pour la **population officielle de la commune au 1^{er} janvier 2015** sont ceux de la **population légale de... 2012**.



Rappel	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Au 1 ^{er} janvier 2010	859	30	889
Au 1 ^{er} janvier 2011	835	35	870
Au 1 ^{er} janvier 2012	811	34	845
Au 1 ^{er} janvier 2013	787	34	821
Au 1 ^{er} janvier 2014	778	33	811

La population dionysienne, qui comptait près de 1 000 habitants au début des années 90 est passée depuis 2013 sous la barre des 800 habitants. 768 habitants résidents, officiellement, à la date d'aujourd'hui, c'est la continuité du phénomène observé depuis de longues années.

Bien évidemment, les lotissements des Ouches et de la Martinière et les nombreuses cessions et rénovations de maisons ces dernières années, sont venus inverser cette tendance. Toutefois, les modalités de calcul de l'INSEE ne viendront prendre en compte ces nouveaux dionysiens que plus tardivement.

Le prochain recensement complet de la population dionysienne a lieu début 2015. Les décomptes de population qui en résulteront ne devraient toutefois apparaître que dans les statistiques de population officielle à partir de 2017. Nous pouvons bien sûr déplorer cette situation qui retarde, notamment, la hausse des dotations d'État et communautaire assises, entre autres choses, sur la population communale.

Cependant, il faut être honnête et constater que ce mode de calcul nous a aussi « protégés » pendant plusieurs années. En effet, le recensement de 2010 avait décompté un nombre d'habitants qui n'est devenu celui de la population officielle (tableau ci-dessus) qu'au 1^{er} janvier... 2013.

Nous attendons quand même avec impatience les chiffres du recensement de début d'année 2015. Ils devraient marquer le redémarrage à la hausse de notre courbe démographique.

Informations diverses et pratiques

Tu as
16 ans



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS

BUREAU DU SERVICE NATIONAL DE TOURS

LE RECENSEMENT

Fais-toi
recenser!

POPULATION CONCERNÉE

- les Français (filles et garçons) âgés de 16 ans *doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.*
- les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans *doivent se faire recenser entre la date à laquelle elles ont acquis la nationalité française, ou celle à laquelle cette nationalité leur a été notifiée, et la fin du mois suivant.*
- les Français ayant la faculté de répudier la nationalité française *peuvent se faire recenser dès 16 ans ou au plus tard dans le mois qui suit leur 19ème anniversaire.*

OÙ SE FAIRE RECENSER

- à la **mairie du domicile**
- au **consulat** en cas de *résidence habituelle à l'étranger*

Conséquences du recensement
Le recensement est indispensable

- pour **obtenir l'attestation de recensement** qui est **obligatoire** pour établir un dossier de **candidature à un concours ou à un examen** soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour **effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)**
- pour l'**inscription d'office sur les listes électorales**



Secrétariat général pour l'administration

EN SAVOIR PLUS : Centre du Service National de Tours - BP 622 - 37206 TOURS CEDEX 3

Tél. : 02 47 77 21 71 - Fax : 02 47 77 21 56 csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr

www.defense.gouv.fr (rubrique « Jeunes et JAPD »)



Vous venez d'effectuer le recensement militaire pour vous-même ou pour votre enfant.

A l'issue de cette inscription, une attestation de recensement vous a été remise.



Cette attestation est à conserver très précieusement

Elle sera nécessaire pour toute inscription aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP, BEP, BAC, mais aussi Permis de conduire, de chasse...

AUCUN DUPLICATA NE SERA DELIVRÉ

Ne vous en séparez pas que tant que la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) n'a pas été effectuée

Dès maintenant, faites des photocopies ou numérisez le document.

NE DONNEZ JAMAIS L'ORIGINAL MAIS TOUJOURS UNE COPIE

Les Associations Dionysiennes

Association
POur
Les
LOisirs
St Denis sur Loire



Toute l'équipe d'Apollos vous présente ses meilleurs vœux.

UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2015

Pour ce bulletin de fin d'année vous découvrirez les nombreuses activités proposées par notre association.

APOLLOS est une équipe de bénévoles dynamiques, de tous âges. Cette année, quelques changements dans notre Association, nouvelle présidente, vice-présidente, secrétaire adjointe. Et surtout nous sommes heureux d'accueillir deux nouvelles personnes, Sandra et Laurent.

Présidente : Sylvie Menon
Vice-Présidente : Inès Méhault
Trésorière : Monique Vigie du Cayla
Secrétaire : Joëlle Foucault
Secrétaire adjointe : Sylviane Coudriau
Membres actifs :

Membres actifs :
 Jacques Michel
 Françoise Debourse
 Marie-Ange Chesneau
 Dominique Fougeroux
 Monique Lelaie
 Sandra Holt
 Laurent Cavarec



LE PATCHWORK

Le 8 décembre 15 personnes du groupe patchwork se sont réunies pour la dernière séance de 2014.

Le début de l'après-midi a été consacré à la création d'un sac à chaussures en tissu pouvant être glissé dans une valise. Ensuite, un goûter a été partagé dans un décor de Noël et d'ouvrages exécutés par les participantes.

A l'issue de cet agréable moment convivial un kit de feutrine pour créer un sujet de Noël a été offert à chacune.



Si vous êtes intéressé (e) par le patchwork contactez :
 Dominique FOUGEROUX
 ☎ 02.54.74.25.51
 ou Monique LELAIE
 ☎ 02.54.78.69.26
 mail :
 fougeroux.dominique@wanadoo.fr





HALLOWEEN

23 enfants déguisés en sorcières, monstres et autres créatures d'Halloween sont venus nous rejoindre pour le 31 octobre à la salle des Associations de Saint-Denis-sur-Loire, pour fêter l'Halloween. Lors de cet après-midi, nos ateliers d'Halloween ont rencontré beau succès. Un goûter et un défilé dans le village concluaient l'après-midi. Tous les enfants sont repartis avec un sac de bonbons et des souvenirs plein la tête. Rendez-vous est pris l'an prochain pour fêter à nouveau Halloween...



LA GYMNASTIQUE

La gymnastique a repris tous les mardis depuis mi-septembre. Une vingtaine de personnes participent au cours de Cyril notre professeur. Si la gymnastique vous tente, n'hésitez pas à venir essayer quelques cours.



Contact pour la gymnastique :
Sylvie : 02 54 74 61 32 ou Joëlle : 06 82 36 17 19

LE YOGA

Le yoga est proposé le mardi matin de 10h à 11h 15 par notre professeur, **Murielle**. Les essais sont également possibles.

Contact Yoga :
Sylviane : 02 54 74 12 95



LA CUISINE



Inès Pereira
Notre professeur de
cuisine



Depuis septembre, nous avons repris les cours de cuisine avec notre chef, Inès Pereira.

Depuis 3 ans, nous élaborons et dégustons des plats originaux et de saison.

Ce n'est pas seulement un cours de cuisine, c'est un vrai moment convivial ! La bonne humeur et les conseils d'Inès ont fait de ce rendez-vous mensuel un énorme succès ! Nous avons dû cette année proposer 2 cours par mois !

Pour vous mettre l'eau à la bouche, nous avons préparé par exemple, un capuccino de cèpes et sa surprise, un pot au feu de Saint Jacques aux coquillages, des bonbons aux deux saumons, un Strudel aux pommes, etc.....

Pour tous renseignements, si vous souhaitez assister aux cours veuillez vous adresser à Sylvie Menon.



LES CLASSES POUR LE TELETHON

LE 6 DÉCEMBRE 2014

AFMTELETHON
INNOVER POUR GUERIR

5 6
DECEMBRE
2014

Depuis 3 ans maintenant, Apollos organise un apéritif dînatoire au profit du Téléthon par les Classes de l'année.

Nous avons demandé aux personnes nées une année en « 4 » (...1944-1954-1964-1974...) de nous aider à préparer des bouchées pour cet apéritif dînatoire. Toutes les personnes le souhaitant pouvaient ensuite venir partager notre soirée moyennant la somme minimale de 5 € pour les adultes. Toutes les sommes recueillies étaient entièrement reversées au Téléthon. Des dons au Téléthon étaient également possibles lors de cette soirée.



Évolution des dons

2012	254 euros
2013	450 euros (avec un don de 100 €)
2014	675 euros (183 € donnés par les personnels du planning de Procter & Gamble)

Cette année 2 jeunes de 2004 ont participé au Téléthon.
Merci Gabin et Jane



Inès, Sylviane, Jacques, Emilie, Sandra, Elisa, Amory, Monique, Françoise, Joëlle et Laurent ont organisé pour les enfants un après-midi de Noël le samedi 20 décembre. Plusieurs activités étaient proposées : confection de boules de Noël et de cœurs danois, préparation de sablés, les magnets du père Noël, la lecture d'histoires de Noël, décoration du sapin. Nous avons eu la visite du père Noël et final de l'après-midi avec envol des lampions.



ANNEE 2015

Pour l'année 2015, des dates à retenir :

Fête de la Nouvelle Année
11 janvier 2015

Bonne Année



Boum des primaires
14 février 2015



Théâtre uniquement à Saint-Denis-sur-Loire
Vendredi 20 mars à 20h30
Samedi 21 mars à 20h30
Samedi 28 mars à 20h30
Dimanche 29 mars à 15h



Pétanque :

31 mai 2015 cette année dans la cour de l'école, car en même temps exposition sur un weekend de la section patchwork à la salle des Associations.

Exposition Patchwork :
30 et 31 mai 2015 à la salle des Associations



Guinguette :
20 juin 2015.



Sorties (date à confirmer) :
Le 5 septembre : les Nuits de Sologne

Gymnastique et Yoga :
Horaires :
Gymnastique : le mardi de 18h45 à 19h45
Yoga le mardi de 10h à 11h15



NOUS CONTACTER

<http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE>
(ou seulement apollostdenis sur un moteur de recherche)

Notre adresse : Apollos
19 rue de la Loire
41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

Adresse mail : apollostdenis@free.fr

LE COMITÉ DES FÊTES

En ce début d'année, Le Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux et vous propose :

- Un bilan des manifestations et activités dont il a assuré l'organisation en 2014,
- Son programme pour l'année 2015.

2014 : une participation exceptionnelle à nos manifestations

L'année 2014 aura été marquée par une forte participation à nos manifestations : randonnée pédestre, soirée guinguette, concours-expo photo, brocante. C'est une satisfaction pour le Comité des Fêtes. C'est aussi un encouragement pour les membres de l'association. Que tous les participants et tous les acteurs de cette réussite en soient remerciés.

Dimanche 8 juin : « randonnée des bords de Loire »

L'édition 2014 de la « randonnée des bords de Loire » a rassemblé 294 participants qui se sont répartis sur les deux parcours proposés (9 et 15 kms). Ce niveau de participation est exceptionnel pour notre randonnée.



Samedi 6 septembre : soirée guinguette



Pour la septième année consécutive, nous proposons une « soirée guinguette » Place Eugène Leroux, en partenariat avec l'association Apollos. Cette soirée a débuté par un repas et s'est poursuivie jusqu'à 2 heures du matin par une soirée dansante.

Le bouche à oreille a bien fonctionné chez les dionysiens et le dîner en plein air a rassemblé 148 adultes et 8 enfants. Avec une telle participation, nous atteignons presque les limites de nos capacités d'accueil.

Week-end des 27 et 28 septembre : Concours-expo photo

Le thème retenu pour cette septième édition du concours-expo photo, « l'Arbre », a inspiré les photographes amateurs. Ils étaient 25 à participer, dont 5 dionysiens. Les 119 photos présentées constituaient une exposition dont la qualité a été soulignée par tous : organisateurs, membres du jury, visiteurs.



Environ 110 visiteurs se sont pressés à l'exposition et ont décerné le prix du public. Les visiteurs avaient été précédés par les élèves de l'école primaire de Saint-Denis-sur-Loire venus découvrir l'exposition, accompagnés de leur institutrice, dès le vendredi après-midi.

*Premier prix
Reflets (Armelle Flahault)*

*Second prix
Rendez-vous avec la Lune
(Daniel Martelière)*



Dimanche 19 octobre 2014 : Brocante

La brocante, dernière manifestation importante organisée par le Comité des Fêtes en 2014, a également remporté un vif succès. Les exposants étaient au nombre de 134 dont 36 dionysiens pour une longueur totale d'étals de 874 mètres linéaires. Notre meilleure participation de ces dernières années !

Les 3000 visiteurs attendus étaient au rendez-vous avec des pointes de 300 véhicules/heure accédant au parking ! Et bien sûr ils ont été nombreux à faire une halte à l'espace buvette/restauration où ont été engloutis pas moins de 140 kilos de frites et de 50 kilos de grillades, auxquels viennent s'ajouter les sandwiches, viennoiseries, pâtisseries et boissons diverses.

2015 : Le programme des manifestations et activités reconduit

Le second et le quatrième vendredi de chaque mois (sauf juillet et août) : soirée tarot

Ces soirées sont gratuites et ouvertes à tous : il vous suffit de vous présenter à la salle des associations pour 20h30 précises. Il s'agit de permettre à tous ceux qui le souhaitent de se retrouver pour se livrer à leur jeu de cartes favori le temps d'une soirée. Pas de concours : on y vient pour le plaisir de jouer en toute convivialité. Pas de niveau requis : les débutants sont les bienvenus, ils seront initiés par les habitués. Pas d'inscription ni de réservation : chacun y vient selon sa disponibilité et le jeu offre la possibilité de faire jouer tous les présents. Ces soirées ouvertes à tous ont rassemblé jusqu'à présent 10 à 20 personnes et il est possible d'en accueillir davantage. Le jeu de tarot vous intéresse, n'hésitez pas à venir rejoindre ce groupe !

Le jeudi 5 février, soirée exceptionnelle de dégustation commentée de vins d'exception

La participation à cette soirée se fait uniquement sur inscription, le nombre de places étant limité à 12. Renseignements au 06-50-12-03-44. Une ou deux autres séances du même type, mais sur un thème différent, sont envisageables au cours de l'année 2015.

Le dimanche 29 mars, randonnée pédestre

Cette manifestation est inscrite au calendrier officiel du Comité Départemental de Randonnée Pédestre. Trois circuits en boucle (9, 15 et 18 kms) seront proposés aux randonneurs. Départ de la Place Eugène Leroux, à partir de 7h30 jusqu'à 10 heures. Ravitaillement assuré sur le parcours et verre de l'amitié au retour. Cette randonnée constitue l'opportunité de redécouvrir, en famille ou entre amis, les différentes facettes d'un patrimoine ligérien exceptionnel, sur la commune et sur les communes limitrophes.

Le jeudi 2 avril, assemblée générale du Comité des Fêtes

Tous les dionysiens sont conviés à l'assemblée générale du Comité des Fêtes qui se tiendra le jeudi 2 avril à 20 heures, à la salle des associations. Cette réunion conviviale vous permettra de mieux connaître le fonctionnement de l'association. C'est aussi le moment opportun pour manifester votre intérêt pour nos manifestations et, pourquoi pas, pour rejoindre l'équipe de bénévoles. Si vous souhaitez obtenir des renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec les responsables de l'association avant la date de la réunion.

Le samedi 20 juin, soirée guinguette

Soirée organisée conjointement avec l'association Apollos. Au programme, sur la Place Eugène Leroux : un diner (sur réservation) suivi d'une soirée dansante (ouverte à tous) avec animation musicale. Pour l'occasion un parquet sera installé !

Cette soirée guinguette revêt pour les organisateurs une importance particulière : elle est devenue avant tout un moment convivial pour les dionysiens ! Nous ne faisons donc aucune publicité en dehors de la commune afin de conserver ce caractère « local ». En revanche, nous comptons beaucoup sur le bouche à oreille et nous vous incitons à y venir accompagnés de vos proches ou de vos amis, qu'ils soient dionysiens ou pas ! Les réservations pour le repas seront ouvertes en mai.

Les samedi 26 et dimanche 27 septembre, huitième édition du concours-expo photo

Le concours est réservé aux photographes amateurs. « L'hiver » étant le thème proposé pour cette année, il n'est donc pas trop tard pour réaliser des clichés en prévision de votre participation au concours ! Un jury de photographes professionnels décernera des prix.

L'exposition réalisée à la salle des associations avec les photos remises par les participants sera ouverte au public (entrée gratuite) le samedi 26 septembre après-midi (de 14h à 18h) et le dimanche 27 septembre (de 10h à 12h et de 14h à 18h).

Le dimanche 18 octobre (traditionnellement le troisième dimanche d'octobre) : brocante

Exposants particuliers et professionnels y trouveront preneurs parmi les 3000 visiteurs attendus ! Vous avez des trésors dans vos greniers, n'hésitez pas à venir les proposer ! Il vous en coûtera 2,50 € par mètre linéaire d'étal. Les inscriptions sont prises par téléphone, à compter du 15 septembre et jusqu'au 16 octobre inclus, aux numéros suivants :

- 02-54-74-20-97
- 02-54-46-82-39
- 06-50-12-03-44

Les exposants sont attendus, dimanche 18 octobre, dès 6 heures le matin pour installer leur étal Rue de la Loire, Place de l'Église, Chemin de Pissevin ou encore Place Bernard Lorjou. Si vous avez un secteur de préférence, pensez à le signaler au moment de votre inscription.

Et si vous n'avez rien de particulier à vendre, venez chiner dans les rues de Saint-Denis-sur-Loire, vous y trouverez probablement les objets que vous recherchez !

Nous vous attendons nombreux à toutes ces manifestations ! Réservez dès maintenant ces dates sur vos agendas ! Soyez nos ambassadeurs au-delà de la commune : n'est-il pas agréable de participer à ces manifestations en famille ou entre amis ?

Coordonnées et contacts

Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire :

- 19 rue de la Loire (boîte aux lettres située face à la mairie)
- comitedesfetes.stdenis@orange.fr

Le bureau, est composé comme suit :

Président : Alain BOCQUEL (Tel : 02-54-74-20-97)

Vice-Président : André CIRET

Secrétaire : Patrick MENON

Trésorière : Marie-Claude DELPIERRE

Secrétaire-Adjoint : Bruno LACH

Trésorière-Adjointe : Josette GOUARD

Membres : Jean-Paul BEAUDOT, Laurent CAVAREC, Jacques CHAVANON, Guy DELABOISSIERE, Gisèle FONTAINE, Michel LAZE, Jean-Pierre MOREAU, Marie-Hélène MOREAU, José POTIN.

Vous souhaitez participer à la vie locale, rejoignez-les ! Les nouveaux arrivants sur la commune sont les bienvenus. Certaines de nos manifestations, notamment la brocante, réclament beaucoup de main d'œuvre, ce qui nous conduit à faire appel à des « renforts ». C'est l'occasion pour ceux qui le souhaitent de découvrir notre association et de faire connaissance dans une ambiance résolument sympathique. Par ailleurs, nous aurons plaisir à vous rencontrer lors de notre prochaine assemblée générale, le jeudi 2 avril prochain à 20 heures, à la salle des associations.

LE CLUB DU BEL ÂGE

C'est désormais durant l'année entière que nous nous rencontrons les jeudis après-midi. Plus de solitude pour ceux qui n'ont pas la chance de partir en vacances.

Au printemps, c'est à Chécy que nous avons rencontré les danseurs et danseuses d'Amérique du Sud. Leurs costumes si colorés et leur rythmes joyeux nous ont fait voyager.

En juin, c'est au Puy du Fou que nous avons effectué notre sortie annuelle. Ce fut un enchantement !

Puis, à la Ferté Saint Aubin, ce fut notre journée « rencontre » où nous avons retrouvé notre jeunesse au travers des chansons de Sheila.



Nos projets pour 2015 :

- 8 janvier : assemblée générale, galette.
 - 11 avril : concours de belote.
 - 25 juin : repas.
 - 26 novembre : banquet annuel.
 - 12 décembre : concours de belote.
 - 17 décembre : dégustation des bûches de Noël confectionnées par les membres du club
- Les sorties sont en cours d'étude.

L'ancienne présidente et le nouveau président



***Vous êtes retraité(e), vous aimez la convivialité, venez nous rejoindre.
Nous serons heureux de vous accueillir au Club du Bel Âge.***

Réunion

Le Club du Bel Age est un lieu parfait;
Et tous nous y venons amuser nos mémoires.
Cet endroit nous convient pour conter des histoires,
Lier des amitiés avec des mots bien faits.
Un jour, dans la semaine, on vient pour s'amuser,
Beloteurs, autres joueurs; de nombreux camarades
Décident de disputer les points pour la parade.
Un goûter est à point pour tous, nous régaler.
Bien des aînés sont là pour passer un moment
En oubliant, un peu, les soirs de solitude.
Les instants sont précieux; ils n'ont plus l'habitude
A songer, que demain, ce sera autrement.
Gardons nos souvenirs dans le fond de nos coeurs
En songeant, qu'être ici, est toujours un bonheur.

27 Mai 2014

Marin Dubreuil

ASSOCIATION BERNARD LORJOU

Bonne et heureuse année 2015



Chers Dionysiennes et Dionysiens,

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, vous avez participé nombreux dans la Salle des Associations à la projection du film consacré à LORJOU, intitulé « Un Regard de Lumière » réalisé par Olivier GIRARD pour le compte d'Antenne 2. Le tournage s'est passé durant l'été 1984, un an et demi avant le décès de l'artiste, dans sa maison-atelier appelée aujourd'hui « La Malouinière ». Ce film, haut en couleur, témoigne du talent de LORJOU et de sa force créative propre aux grands maîtres.

Vous avez aussi bien voulu honorer de votre présence l'exposition « LORJOU, le Rebelle » organisée en octobre 2014, dans le cadre des Rendez-Vous de l'Histoire, au Conseil Général de Loir-et-Cher. Réunissant les œuvres fortement polémistes, domaine dans lequel excellait l'artiste, l'exposition a eu un succès dépassant notre imagination.

Ces deux événements resteront gravés dans la mémoire de notre association

qui se félicite d'être domiciliée sur la commune de Saint-Denis-sur-Loire où LORJOU vécut de 1956 jusqu'à 1986, année de sa disparition.

Il faut ajouter que nous avons clôturé l'année 2014 en beauté avec une exposition intéressante qui a réuni Bernard BUFFET et Bernard LORJOU, deux grands peintres du XX^{ème} siècle, lauréats ex-æquo du Prix de la Critique 1948. Cette belle et audacieuse exposition que nous devons à la Galerie Dil, 15 rue de Miromesnil, Paris 8^e, met côte à côte les tableaux de deux artistes qui furent amis, avec toutefois des tempéraments et styles tout à fait opposés : l'un calme et linéaire, l'autre fougueux et coloré.



Nous souhaitons vivement que cette nouvelle année nous permettra de réaliser d'autres belles expositions. Déjà, nous prévoyons en avril 2015 la participation au 5^{ème} Salon International du Portrait organisé par ARTEC dans l'Orangerie du Château de Beauregard, puis en automne-hiver, nous nous transporterons à Liège en Belgique pour une rétrospective dans le Musée Grand Curtius. Ce dernier projet, sur lequel nous travaillons depuis 2011, nous tient particulièrement à cœur, car il montre notre volonté d'élargir nos activités au-delà de nos frontières, comme ce fut le cas à Tokyo en 2004 et à Weimar en 2006. Ainsi, les idées et les projets ne manquent pas...

Notre regretté ami Bernard de Saint-Léger, pilier de l'Association Bernard Lorjou, nous manquera terriblement et nous accompagnera en pensées, tant il aurait soutenu nos prochaines réalisations ; il repose dorénavant à côté de Bernard LORJOU, au cimetière de Saint-Denis-sur-Loire, après avoir fait vivre cette maison de notre village, qu'ils ont tant apprécié et qui aura constitué, sans qu'ils se croisent, leur (et notre) trait d'union...

En 2015 (année de la chèvre, selon l'horoscope chinois), plein d'audace et de facétie, l'Association ne ménagera ni la chèvre ni le chou et redoublera d'effort pour montrer le talent et perpétuer le souvenir de LORJOU, car avec nos vœux de santé, joie et bonheur, soyons confiants.



LORJOU avec une chèvre empruntée à la ferme voisine

Le Conseil d'administration de l'Association Bernard Lorjou

SOCIÉTÉ DE CHASSE

La saison de chasse 2014-2015 étant bien avancée, voici quelques nouvelles de celle-ci.

Le comptage à perdreaux du 9 mars 2014 s'est déroulé conjointement avec les sociétés de chasse de La Chaussée Saint-Victor et Ménars. 47 personnes étaient présentes.

Le résultat est de 4 couples aux 100 hectares pour cette année 2014.

Les craintes pour le lièvre étaient justifiées, 32 furent comptés contre 67 l'année précédente.

La société de chasse reste mobilisée et fait tout ce qu'elle peut pour préserver un biotope favorable à la reproduction " jachères à gibier, agrainage et mise en place de couverts divers ".

Une battue aux nuisibles fut organisée le 7 septembre 2014 avec une meute professionnelle, 3 renards ont été tués.



Une des actions menées cette année : entretien d'un chemin de passage

Rappel de la composition du bureau

Bruno LACH -----Président
Jean-Pierre MOREAU -----Vice-président / Secrétaire
Isabelle CALLIGARO -----Trésorière
Joël AUDEAU -----Membre
Guy DELABOISSIERE -----Membre
Cédric DAUDIN -----Membre

Pour tout renseignement concernant des informations sur la société de chasse, vous pouvez contacter l'une de ces personnes.

Dates à retenir :

Comptage à perdreaux le : 08 mars 2015
Assemblée générale : non retenue

Meilleurs vœux à tous les Dionysiens pour cette nouvelle année 2015.

Le Bureau



UNC AFN Anciens Combattants AFN De Saint-Denis-sur-Loire

Activités de notre section de l'année 2014

Notre **assemblée générale** s'est tenue le 14 janvier 2014. Sur 16 adhérents, 11 étaient présents. Nous les remercions de leur présence.

Nos manifestations et déplacements :

Durant cette année 2014, nous avons fait diverses sorties :

- Le 8/05 Cérémonie aux morts à Saint-Denis-sur-Loire
- Le 18/05 Congrès départemental à Oucques
- Le 20/05 Hommage aux fusillés de Pontijou
- Le 25/10 Hommage aux Harkis
- Le 11/11 Cérémonie aux morts à Saint-Denis-sur-Loire
- Le 27/11 Assemblée générale départementale à Villebarou
- Le 5/12 Hommage aux morts de la guerre d'Algérie, Maroc, Tunisie
- Ainsi que diverses sorties de notre porte drapeau : Jean Rabier afin d'assister et de représenter notre section aux obsèques de nos camarades décédés. Nous avons une pensée émue pour notre camarade Roland Brunet qui nous a quittés le 28 février dernier.

Nous avons, cette année, organisé trois **concours de belote** les 29 janvier, 14 mai et 22 octobre ainsi que 2 belles sorties à Paris qui ont remporté un vif succès :

- Spectacle **Age Tendre et Tête de Bois**, le vendredi 17 janvier
- **Cabaret du Moulin Rouge**, le mardi 9 décembre



Cérémonie du 11 novembre. Après la cérémonie et le vin d'honneur offert par la Mairie, un bon repas nous attendait au **Restaurant de La Tour à La Chaussée Saint-Victor**. C'est toujours un plaisir de nous retrouver. Loin d'être fatigués, nous avons terminé la soirée par de belles parties de cartes.

Annonces pour 2015 :

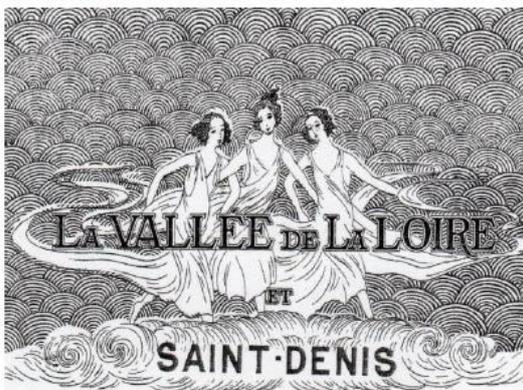
Nos prochains concours de belote auront lieu les mercredis 28 janvier, 13 mai et 21 octobre 2015, à la Maison des Associations. *Pensez à réserver ces dates.*

Les membres du bureau et moi-même vous souhaitons à toutes et tous nos Meilleurs Vœux pour cette nouvelle année 2015. Que celle-ci vous soit douce et riche de bonheurs partagés.

Le Président,
Marcel Boulet

La Page de l'Association VOGINANT

Association qui recherche et rassemble des documents historiques sur notre village...



La succession des différents noms que porte notre village depuis l'époque gauloise où il apparaît sous le toponyme Voginant, puis Saint Denis les Fontaines au XIII^{ème} siècle, et encore Saint Denis les Blois au XIX^{ème}, puis enfin Saint Denis sur Loire, m'a toujours interpellé.

C'est pourquoi je me suis lancée depuis 20 ans dans les recherches historiques de ce site immémorial.

Nous savons maintenant que la réputation historique du village s'est faite autour de ses eaux thermales, exploitées pendant près de 1000 ans ! Certains projets du XX^{ème} siècle de la station hydrominérale auraient pu transformer l'aspect du secteur Est d'Agglopolys, comme en témoigne la gravure suivante ! ...



Saint-Denis. Avenue principale de 60 mètres de largeur.

L'association continue à rassembler les pages qui ont marqué l'histoire de notre village. Elle partage ses recherches par des expositions temporaires au château, des conférences ou des publications. En 2014 par exemple, l'attention d'une historienne médiéviste émérite dont les travaux sont toujours en cours, est formidable ... Ses études se situent actuellement sur les origines du site du château décrit au XII^{ème} siècle ou au début du XIII^{ème} siècle, comme une forteresse importante type Montrichard ...!

01 2015 - Brigitte Ayguesparse
www.thermesdesaintdenissurloire

LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES

ASSOCIATION	ACTIVITÉS	PRÉSIDENT(E)	TÉLÉPHONE	ADRESSES
<p>APOLLOS</p>  <p>Apollos</p>	Organisation de manifestations sportives, culturelles et de loisirs	Sylvie MENON	02 54 74 61 32	<p>19, rue de La Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p> <p>E-mail : apollosstdenis@free.fr</p> <p>Site internet : http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE</p>
COMITÉ DES FÊTES	Organisation de manifestations et activités culturelles, artistiques sur la commune. Animation locale, lien entre les associations locales	Alain BOCQUEL	02 54 74 20 97 06 50 12 03 44	<p>19, rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p> <p>E-mail : comitedesfetes.stdenis@orange.fr</p>
AFN	Participation aux commémorations	Marcel BOULET	02 54 74 58 93	<p>3 rue de la Borde 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
SOCIÉTÉ DE CHASSE	Groupement des propriétaires et des habitants de la commune en vue du développement du gibier, par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse	Bruno LACH	02 54 74 07 05 06 61 08 00 51	<p>19, rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
CLUB DU BEL ÂGE	Rencontres amicales pour les personnes de plus de 60 ans et organisation d'événements	Gérard COUETTE	02 54 78 87 47	<p>5, La Vallée de Villeneuve 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
ASSOCIATION BERNARD LORJOU	Promotion de l'œuvre du peintre Bernard Lorjou	Junko SHIBANUMA	02 54 78 62 05	<p>7, rue de Bellevue 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p> <p>E-mail : asso.lorjou@gmail.com</p>
VOGINANT	Sauvegarde du site de Saint-Denis-sur-Loire	Brigitte AYGUESPARSSE	02 54 78 31 02	<p>1, rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
ASSOCIATION pour la Sauvegarde et la Défense du Cadre de Vie et de l'Environnement en LOIR-ET-CHER	Assurer la sauvegarde et la défense du cadre de vie et de l'environnement en Loir-et-Cher	Guillaume DE FERRON	02 54 78 85 03	<p>1, rue Médicis 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MÉNARS, SAINT-DENIS-SUR-LOIRE, VILLERBON	Organisation de manifestations permettant de récolter des fonds pour l'organisation d'activités scolaires et extrascolaires pour les enfants scolarisés dans les trois communes.	Lucie CHANDIVERT	09 79 71 21 92	<p>55, rue du Moulin 41000 VILLERBON</p> <p>E-mail : ape.medevil@gmail.com</p>

RETENEZ BIEN CES DATES

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2015

Dates	Heures	Manifestations	Organisateurs	Lieux
2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi de chaque mois	20h30	Soirée Tarot	Comité des Fêtes	Maison des Associations
2 ^{ème} lundi de chaque mois	14h/17h	Patchwork	Apollos	Maison des Associations
11 Janvier	14h00	Fête de la Nouvelle Année	Apollos	Maison des Associations
28 Janvier	Après-midi	Concours de belote	Anciens Combattants	Maison des Associations
7 Février		Loto	APE	Villerbon
14 Février		Boum des enfants	Apollos	Maison des Associations
20 & 21 Mars	20h30	Théâtre	Apollos	Maison des Associations
22 Mars		Concours de belote	Association des Parents d'Élèves	Villerbon
28 Mars 29 Mars	20h30 15h00	Théâtre	Apollos	Maison des Associations
29 Mars	Matin	Randonnée Pédestre	Comité des Fêtes	Rendez-vous à partir de 8h00 Place E. Leroux
2 Avril	20h30	Assemblée Générale	Comité des Fêtes	Maison des Associations
11 Avril	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Âge	Maison des Associations
18 Avril	Après-midi	20h30	École de musique	Église de Saint-Denis
13 Mai	Après-midi	Concours de belote	Anciens Combattants	Maison des Associations
30 & 31 mai		Expo patchwork	Apollos	Maison des Associations
31 Mai	Après-midi	Pétanque	Apollos	Cour de l'école
20 juin	Soirée	Guinguette	Apollos et Comité des Fêtes	Place Eugène Leroux
28 Juin	Après-midi	Fête des Écoles	Association des Parents d'Élèves	Ménars
5 septembre		Les Nuits de Sologne	Apollos	
26 & 27 Septembre	Journée	Concours photos	Comité des Fêtes	Maison des Associations
18 Octobre	Journée	Brocante	Comité des Fêtes	Le Bourg
21 Octobre	Après-midi	Concours de belote	Anciens Combattants	Maison des Associations
12 Décembre	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Age	Maison des Associations

Pour les manifestations ponctuelles dont la date n'est pas encore arrêtée, surveillez vos boîtes à lettres ou consultez le site Internet de la commune saintdenissurloire.fr

LA PAGE CITOYENNE

Les quelques informations et recommandations ci-dessous sont pleines de bon sens mais, de toute évidence, comme chacun de nous ne pense pas forcément à la gêne qu'il peut occasionner à autrui dans ses gestes quotidiens, nous nous permettons régulièrement de faire une petite piqûre de rappel.

Stop aux coups de klaxon intempestifs

Certains dionysiens sont excédés, et le mot n'est pas trop fort, par les coups de klaxon d'automobilistes qui préfèrent se signaler ainsi plutôt que de ralentir pour davantage de prudence.

Quelques secteurs de notre commune sont plus spécialement concernés :

- 🚫 Le virage de la rue du Vieux Moulin à Macé ;
- 🚫 La rue des Perce-Neige aux Mées ;
- 🚫 Le pont SNCF vers Villeneuve-Villefolet, rue du Château d'Eau.



Les riverains vous seront très reconnaissants de penser à eux !



...MAIS ILS
NE DOIVENT
PAS...

- 📌 divaguer sur la voie publique ;
- 📌 laisser leurs déjections n'importe où ;
- 📌 gêner le voisinage par des aboiements trop fréquents voire parfois quasi permanents.



Nous n'avons de cesse à vous encourager à trier vos déchets ménagers dans la plupart des Trait-d'Union que nous rédigeons. Cependant, nous tenons à vous rappeler quelques règles à respecter pour le bien-être de tous :

- 🗑️ Les conteneurs de tri sélectif ne sont pas destinés à recevoir tous vos déchets. Tout ce qui n'entre pas dans les conteneurs doit être soit emmené par vos soins en déchetterie, soit déposé dans votre poubelle domestique. **Rien ne doit être déposé à côté des conteneurs et il n'y a aucune exception à cette règle.**
- 🗑️ Pour information à ceux qui n'auraient pas pris le temps de le lire, il est écrit « DÉFENSE DE DÉPOSER DES ORDURES » sur la pancarte.
- 🗑️ **Pour la tranquillité des riverains**, nous vous demandons de ne rien déposer dans les conteneurs de tri sélectif en dehors des heures « ouvrables » (8h00-20h00 par exemple).



Sur la même thématique :

🗑️ **Si le mercredi, jour de collecte, est férié, la collecte est effectuée par les services d'Agglopolys le mardi, veille du jour férié.**

🗑️ Nous vous rappelons que les agents d'Agglopolys chargés de la collecte ont pour consigne de ne pas ramasser les sacs en dehors des conteneurs. Si la poubelle mise à votre disposition est trop petite, vous pouvez la faire changer. Adressez-vous au service *Collecte des ordures ménagères* d'Agglopolys.



🗑️ Les conteneurs à ordures ménagères ne sont pas forcément les attributs de mobilier urbain les plus esthétiques et les plus hygiéniques. Merci donc de ne les sortir que le mardi soir pour les rentrer le plus rapidement possible le mercredi. Si vous vous absentez pour une période plus longue, ne laissez pas votre conteneur devant chez vous le temps de votre absence ; arrangez-vous avec un voisin.

🗑️ Les conteneurs sur la place Eugène Leroux sont **exclusivement** réservés aux utilisateurs de la Maison des Associations et au restaurant scolaire. Il est strictement interdit aux particuliers de venir y déposer leurs propres ordures. Toute infraction constatée sera verbalisée.

🗑️ Vous ne produisez pas suffisamment de déchets pour remplir votre conteneur ? N'hésitez pas à ne le sortir qu'une semaine sur deux.

ÉTAT CIVIL – ANNÉE 2014

NAISSANCES

Nejyah ALI MZE	6 janvier
Nathan GANDON DORLEANS	29 janvier
Léa GRESLEAU	18 février
Mila HÉRY	22 mars
Suzie PELLETIER	25 mai
Bianca IOUALALEN	4 août
Pablo PAUCHARD	29 septembre
Noan BARON	22 novembre
Mohamed BELGHALIEM	19 décembre



MARIAGES

Pascal LACH et Marie-Charlotte LEPRINCE	7 juin
Antoine CHAURIN et Camille SALLES	21 juin
Vincent MORTIER et Jessica PALCY	21 juin
Damien GARNIER et Lucie DELABOISSIÈRE	9 août



DÉCÈS

Cécile CROSNIER, née CLÉMENT	21 février
Jacques LEQUIEN	27 février
Colette BRETON, née DANGU	16 avril
Anne COUSIN	16 mai
Alice FONTAINE, née LEROY	19 mai
Jean VOLANT	13 juin
Bernard ROCHER	4 août
Yveline PLATEAU, née FROISSANT	17 octobre
Bernard DE SAINT LEGER	16 novembre
Gilbert BOUSQUET	23 novembre
Henriette LAVOLOT, née DUFLOT	26 novembre
Roger CHAUVEAU	27 décembre
Marie-Louise DOUBLET, née GENTY	30 décembre



MÉMENTO DE VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Objet de la demande	Où s'adresser	Pièces à fournir-Conditions	Commentaires
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - une copie du livret de famille, - 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe, - un extrait d'acte de naissance si votre ancienne carte a expiré depuis plus de 2 ans (à demander dans la commune de votre lieu de naissance), - un justificatif de domicile <u>de moins de 3 mois</u> (facture EDF, eau...), - l'ancienne carte d'identité, - le cas échéant, déclaration de perte ou de vol <p>La carte nationale d'identité reste gratuite. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2009, lorsque la précédente carte ne peut être présentée en mairie (perte ou vol), tout renouvellement est soumis à un droit de timbre de <u>25 €</u>.</p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est de 15 ans.</p>	<p>L'extrait d'acte de naissance n'est pas exigé pour un renouvellement de CNI (sauf en cas de perte ou de vol).</p> <p>Présence obligatoire du demandeur.</p>
PASSEPORT	 <p>S'adresser aux mairies « station » : Blois, Vineuil... aux jours et heures d'ouverture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe, - un justificatif de domicile de moins de 3 mois, - un justificatif de nationalité française sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France, - un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois (à demander dans la commune de votre lieu de naissance), - l'ancien passeport (en cas de renouvellement). <p>TARIFS : 86 € (en timbre fiscal)</p>	Présence obligatoire du demandeur.
DUPLICATA DU PERMIS DE CONDUIRE		S'adresser en Préfecture	
RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE		S'adresser en Préfecture ou sur servicepublic.gouv.fr	
CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (EX CARTE GRISE)		Professionnels de l'automobile habilités (garagiste, concessionnaire) ou Préfecture	
L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE EST SUPPRIMÉE DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2013			

DICRiM

Ci-contre la couverture de la plaquette d'information extraite du **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**.

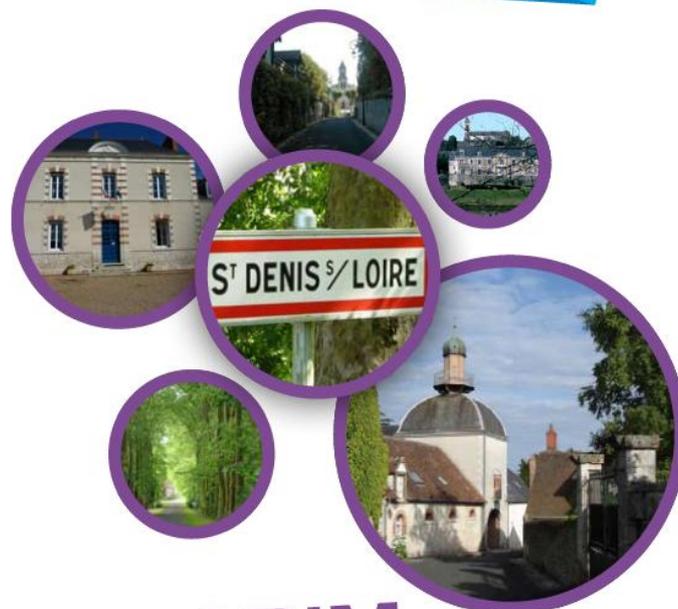
Nous vous rappelons que ce document vous permet de prendre connaissance et d'appréhender la nature des risques existant sur la commune et de vous familiariser avec les consignes de sécurité et les moyens d'alerte définis par les autorités.

Son objectif principal est de permettre à chacun de réagir et de se protéger le plus efficacement possible en cas de nécessité.

Cette plaquette d'information vous a été distribuée en même temps que le Trait-d'Union du mois de janvier 2011 avec la recommandation de la conserver précieusement.

Si vous n'êtes plus en possession de ce document, ou si vous ne l'avez jamais eu (nouveaux arrivants), des exemplaires sont disponibles au secrétariat de mairie.

Commune de Saint-Denis-sur-Loire



DICRiM

Document d'Information
Communal sur
les Risques Majeurs



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Les événements affectant la population et susceptibles de déstabiliser nos organisations peuvent avoir des causes très variées :

- ⚠ catastrophe majeure,
- ⚠ accident "courant" (transport, incendie...),
- ⚠ phénomènes climatiques,
- ⚠ problèmes sanitaires (canicule, méningite, légionelloses...).

Quel que soit le cas, les réponses apportées doivent être rapides et adaptées pour éviter d'être débordé par les conséquences et ainsi ne pas basculer dans la crise.

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face. Le but est de supprimer au mieux les incertitudes, les actions improvisées en ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer des problèmes qui ne sont pas habituels.

Saint-Denis-sur-Loire, comme toutes les communes soumises à un risque majeur, doit rédiger son Plan Communal de Sauvegarde. Avec l'aide des services de l'État, nous poursuivons nos travaux. La population dionysienne sera sollicitée afin de trouver des volontaires pour accompagner les élus et les employés communaux dans l'application des mesures visant à informer, assister voire évacuer la population, mises en place par le PCS en cas d'évènements graves survenant sur la commune.

Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Transports

Développement économique

Loisirs

Collecte des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement



LA DÉPÊCHE

Novembre 2014

D'AGGLOPOLYS

Sommaire

ACTUALITÉS

- Leroy-merlin à Blois : ouverture en 2016 49
- L'école de la 2^e chance à Blois : un passeport pour l'emploi 49

DOSSIERS

- Assainissement collectif : besoin d'un raccordement ou d'un débouchage ? -
- Assainissement non collectif : Agglopolys vous accompagne 50
- Amélioration de l'habitat : Agglopolys vous aide à financer certains travaux 51
- Avec Agglopolys, je me déplace à vélo ! 51
- Azalys, une offre de transport complète 52
- La collecte des déchets ménagers 55
- N'abandonnez plus votre véhicule hors d'usage -
- La Fourrière animale -
- Les bibliothèques de Blois/Agglopolys : ouvertes à tous gratuitement 56
- Les piscines d'Agglopolys 58
- Le crématorium du Val de Loire, le seul du département 60

Certaines pages annoncées ci-dessus n'ont pas été insérées dans ce bulletin soit parce qu'elles ne concernent pas directement aujourd'hui les dionysiens, soit parce qu'elles ont déjà été fournies à l'identique dans des bulletins précédents.

Actualité Dernières nouvelles d'Agglopolys

Leroy-Merlin à Blois : ouverture en 2016

Le numéro 1 du bricolage programme en avril 2016, l'ouverture, à Blois, de son 124^e magasin portant l'enseigne de la chaîne en France.

Les travaux de construction (11 300 m² de magasin, dont 7 000 m² en intérieur, 3 600 m² en extérieur et 700 m² dédiés au jardinage), sur la zone dite du « Bout-des-Haies » près de l'hypermarché Leclerc Blois, doivent débuter en mars 2015 et les recrutements (création de 100 à 150 emplois) dès décembre 2014.

Ce projet, qui correspond à une offre de services demandés dans l'agglomération, est soutenu par Agglopolys qui a notamment pris l'engagement de faire réaliser les travaux d'amélioration de l'accès au site d'implan-

tation (élargissement de la voie à partir du rond-point Hugh-Harter, sur l'avenue de Châteaudun).



Développement économique

L'école de la 2^e chance à Blois : un passeport pour l'emploi

Une école de la 2^e chance s'est ouverte en octobre 2014. Elle s'adresse à des personnes âgées de 18 à 25 ans en rupture du système éducatif ou dans une situation de non-qualification. Le but est de leur permettre de remettre un pied à l'étrier et de faciliter l'accès à l'emploi ou à d'autres formations.

Initié par l'Union Européenne, ce dispositif d'insertion permet une intégration professionnelle durable d'un public jeune. Blois constituera une antenne de l'école de Tours qui existe déjà depuis 2004. Il s'agit là d'une nouvelle offre et forme de formation qui correspond à la volonté forte d'Agglopolys de lutter contre le chômage des jeunes. Notons que ce type de formation enregistre 60 à 70 % de sorties positives avec des CDI, CDD de plus de 6 mois, contrat en alternance et formation qualifiante.

Qui peut s'inscrire ?

Vous avez entre 18 et 25 ans et êtes sans qualification, ou sortis du système scolaire depuis au moins un an, et vous avez envie de vous investir professionnellement et

reprendre une formation ? Le recrutement se fait lors d'un entretien avec un jury de professionnels de l'entreprise et de formateurs.

Pendant 9 mois, l'École de la 2^e chance (E2C) vous permet d'une part de vous redonner confiance et d'autre part de réaliser une remise à niveau générale. Elle vous propose une orientation professionnelle pour vous aider à décrocher un emploi. Les périodes en entreprise sont nombreuses pour vous permettre de découvrir différents métiers, pour confirmer votre projet et vous préparer à l'emploi. Le contrat d'apprentissage que vous signerez vous permettra d'être rémunéré entre 300 et 600 € par mois.

Vous êtes une entreprise ?

Vous pouvez participer activement à la réussite du dispositif en accueillant régulièrement des jeunes en stage et en présentant votre entreprise à l'école.

Contact : École de la deuxième chance Blois Val de Loire
- 3 rue Erigny à Blois – Tél. 02 54 78 70 90

Information jeunesse

Dossier Assainissement

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AGGLOPOLYS VOUS ACCOMPAGNE

L'assainissement non collectif (aussi appelé « autonome » ou « individuel ») est un système qui récupère et traite sur place les eaux usées d'un foyer pour qu'elles ne polluent pas l'environnement. Si votre habitation n'est pas raccordée à un réseau public de collecte des eaux usées (adapté aux zones à forte densité d'habitation et correspondant au traitement des eaux usées dans des stations d'épuration via des réseaux de collecte publics), le SPANC, service public d'assainissement non collectif d'Agglopolys vous accompagne.

Conseil et accompagnement

Le SPANC conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la construction et l'entretien de leur assainissement non collectif pour leur permettre de disposer d'une installation durable et adaptée :

- Sensibilisation des propriétaires d'installations obsolètes à la réhabilitation
- Nécessité et obligation d'entretien
- Aides financières pour la réhabilitation
- Accompagnement de ceux qui désirent s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement en réhabilitant leur installation



Contrôle

Il a également des missions de contrôle des installations, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, le SPANC, avec les services du Conseil général de Loir-et-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement. Durant les travaux, l'usager a obligation d'informer Agglopolys de l'avancement des travaux afin que le technicien du Conseil général passe vérifier leur bonne exécution par rapport au projet validé.

Coût des interventions

Les contrôles de conception (128,15€) et de réalisation (128,15€) ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien ; 117,15€) sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (117,15€) revient à l'occupant.

Contact : Agglopolys - Service Assainissement - Hôtel d'Agglomération - 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 02 54 90 35 70 – assainissement@agglopolys.fr

EAUX USÉES : LES BONS GESTES

Comment entretenir mon installation ?

- Afin de préserver l'état de mon installation, ainsi que l'environnement, un entretien régulier est essentiel :
- Fosse septique / Fosse toutes eaux : une vidange complète doit être effectuée par une entreprise agréée tous les 4 ans en moyenne.
 - Pré-filtre : nettoyage 2 fois / an environ.
 - Bac dégraisseur : retrait des graisses flottantes tous les trimestres et vidange complète 2 fois / an.
 - Pompe de relevage : nettoyage 1 à 2 fois / an.

Quelles sont les bonnes pratiques ?

- Afin de garantir la longévité de mon installation, je ne dois pas déverser dans les canalisations (lavabo, évier, toilettes...) :
- Huiles (vidange, friture) : je les dépose à la déchetterie.
 - Produits dangereux (peintures, liquides corrosifs, solvants...) : je les dépose à la déchetterie.
 - Médicaments : je les ramène chez mon pharmacien
 - Déchets solides (mégots de cigarettes, lingettes, protections hygiéniques, préservatifs) : je les jette à la poubelle.
 - Produits de nettoyage : j'utilise des produits respectueux de l'environnement sans phosphates, ni solvants et qui sont biodégradables.

Saint-Denis-sur-Loire : L'assainissement collectif, également compétence d'Agglopolys, est délégué à la SAUR jusqu'en 2017. Ensuite, la gestion et l'entretien seront assurés en régie par la Communauté d'agglomération.

En revanche, les quelques foyers dionysiens non reliés au tout-à-l'égout dépendent du SPANC de l'Agglo.

Dossier
Habitat

Point
rénovation
info service



AMÉLIORATION DE L'HABITAT : AGGLOPOLYS VOUS AIDE À FINANCER CERTAINS TRAVAUX

La Communauté d'agglomération de Blois peut apporter des aides financières à l'amélioration de l'habitat (parc de logement privé) aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs.

Trois types d'aide financière peuvent être attribués :

- **Amélioration énergétique** : travaux d'isolation, changement de menuiseries ou de chaudière pour une solution plus économe...)
- **Adaptation au vieillissement et au handicap** : adaptation de la salle de bain à la mobilité réduite, installations liées à la sécurité (barres d'appui, alerte à distance), aménagement de chambre en rez-de-chaussée...
- **Rénovation de logement vétuste** : travaux de remise aux normes d'habitabilité et d'hygiène pour les logements indignes ou dégradés (fourniture d'eau ou d'électricité,

travaux sur la structure du bâti (toiture, menuiseries), ventilation, installation de système de chauffage, élimination de peintures au plomb ou de matériaux contenant de l'amiante...).

Ces aides sont attribuées par l'ANAH, Agence nationale de l'habitat et par la Communauté d'agglomération de Blois.

Contact auprès du guichet unique de l'ADIL-EIE, Agence départementale d'information sur le logement-Espace info énergie : tél. 02 54 42 10 00 ou adileie41@wanadoo.fr

Dossier
Transports

AVEC AGGLOPOLYS, JE ME DÉPLACE À VÉLO !

La communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacement doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon !

J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, 25% du prix du vélo est pris en charge par Agglopolys (soit jusqu'à 400 € remboursés). Deux subventions possibles par foyer.

Contact pour les modalités pratiques :
Service développement durable - 34 rue de la Villette à Blois
- Tél. 02 54 56 51 52.

Je loue un vélo classique, pliant ou électrique sans contrainte

Le réseau Azalys propose des vélos de toutes sortes à des prix très attractifs, entretien compris (dans la limite des stocks disponibles). A titre d'exemple, la location (un mois) d'un vélo classique vous reviendra à 15 €, la location (3 mois) d'un vélo pliant à 30 € ou celle d'un vélo électrique (un an) à 186€. Des réductions sont appliquées si vous êtes abonné Azalys.

Contact : Agence Azalys – 3 rue du Commerce à Blois – Tél. 09 693 693 41 (prix d'un appel local)

Je dis adieu au péage et j'adopte le train + vélo

Un garage à vélo sécurisé (50 places) est à disposition en gare de Blois pour permettre aux actifs de se rendre facilement de la gare à leur lieu de travail.

Abonnement mensuel : 8€/trimestriel : 15€/ annuel : 40€.
Contact : Stationéo, parking Jean-Moulin. 11 rue Jean-Moulin à Blois. Tél. 02 54 70 58 30.



Je compose mon itinéraire en utilisant des raccourcis et sans attendre à certains feux !

Le réseau cyclable se compose de liaisons intercommunales, comme celle entre Saint-Gervais-la-Forêt et Blois ou entre Saint-Sulpice de Pommeray et Blois, et d'aménagements visant un partage de la voirie avec une prise en compte des besoins des cyclistes en particulier sur les grands axes de circulation. Agglopolys s'attache également à desservir progressivement en pistes cyclables les principaux pôles générateurs de déplacements et offrir ainsi de plus en plus d'itinéraires sécurisés. Et maintenant, grâce aux nouveaux panneaux tourne à droite, je peux passer au rouge en laissant la priorité aux piétons quand je suis à vélo et que je tourne à droite.



autorisation pour un cycliste, quand le feu est au jaune fixe ou au rouge, de s'engager vers la voie la plus à droite



autorisation pour un cycliste, quand le feu est au jaune fixe ou au rouge, de poursuivre sur la voie de circulation

Dossier Transports

AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE

Azalys, ce sont des lignes régulières de bus, mais aussi du transport scolaire, une offre de transport à la demande, des locations de vélo et une offre pour les personnes handicapées. Le tout, avec des tarifs attractifs. Découvrez-les et laissez-vous séduire !.

7 lignes sur Blois et les communes limitrophes

Les lignes A, B, C, D, E, F et G desservent Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou. Elles fonctionnent du lundi au samedi toute l'année, sauf la ligne G qui fonctionne du lundi au vendredi. Les lignes B, C et D circulent également les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai).

1 navette de centre-ville à Blois

Pratique pour se déplacer dans le centre-ville de Blois, elle est gratuite et circule du lundi au samedi, avec un passage toutes les 12 minutes.

DES HORAIRES DE BUS EN TEMPS RÉEL !

Pour connaître les horaires des bus Azalys (lignes A à G et navette de centre-ville de Blois) en temps réel, comment faire ?

1. En flashant le QR Code à l'arrêt de bus

Chaque point d'arrêt est équipé d'un QR Code. Avec un smartphone, il suffit de flasher le QR Code : l'information apparaît alors instantanément sur le téléphone.

2. Par SMS

Il suffit d'envoyer azalys suivi du n° de l'arrêt et éventuellement la lettre de la ligne utilisée au 31014 (coût d'un SMS normal). Il faut ajouter un espace entre le code de l'arrêt et la lettre de la ligne utilisée. Par exemple, pour connaître les 2 prochains passages de la ligne A, à l'arrêt gare SNCF en direction de « Renaissance » (cet arrêt porte le n° 116), j'envoie au 31014 : azalys116 A.

3. Par téléphone

Il faut appeler le 02 900 800 45 (prix d'un appel local) et suivre les instructions. Pour indiquer la ligne du réseau que l'on emprunte, il faut utiliser les équivalences suivantes :
Ligne A=1 / Ligne B=2 / Ligne C = 3 / Ligne D = 4 / Ligne E = 5 / Ligne F = 6 / Ligne G = 7
Navette de centre-ville = 8

4. En consultant le site internet d'AZALYS www.azalys-blois.fr (rubrique L'info en temps réel) ou en téléchargeant le widget.

10 lignes du réseau Route 41 au tarif du réseau AZALYS

Certaines communes d'Agglopolys sont également desservies par le réseau Route 41 du Conseil général de Loir-et-Cher. Ces lignes ne sont pas réservées aux scolaires. Elles peuvent être empruntées avec les tickets et abonnements du réseau AZALYS, sur le périmètre d'Agglopolys. Consultez en annexe la ligne du réseau Route 41 qui dessert votre commune.

Les lignes scolaires

35 lignes scolaires numérotées S1, S2, etc, desservent les établissements de Blois, le collège Marcel-Carné à Vineuil et le collège Joseph-Crocheton à Onzain. Ces lignes fonctionnent du lundi au vendredi en période scolaire. Elles ne sont pas uniquement réservées aux scolaires. Consultez en annexe la ligne scolaire qui dessert votre commune.

Pour des déplacements tôt le matin ou tard le soir, optez aussi pour Azalys !

Du lundi au vendredi, Azalys vous emmène au centre-ville de Blois et à la gare SNCF tôt le matin, **depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G**. Pour cela, il suffit de réserver au 09 693 693 41, au plus tard la veille avant 17h (et le samedi pour le lundi matin).

Lieu d'arrivée	Du lundi au vendredi, heure d'arrivée
Gare SNCF	6h25
Denis Papin	6h30

Service du soir depuis Denis Papin et Gare SNCF

Le soir, repartez du centre-ville de Blois et de la gare SNCF **vers n'importe quel arrêt des lignes A à G**. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer votre arrêt de descente au conducteur lorsque vous montez dans le bus.

Lieu de départ	Heures de départ, du lundi au samedi		
Denis Papin	20h20	21h20	22h25
Gare SNCF	20h25	21h25	22h30

Dossier Transports

Lieu de départ	Heures de départ, dimanches et jours fériés (hors 1 ^{er} mai)
Denis Papin	19h05
Gare SNCF	19h10

Service du soir depuis Cap Ciné

Les vendredis et samedis soirs toute l'année, profitez d'une dernière séance de cinéma ou d'un restaurant. Azalys vous remmène chez vous ! 3 départs vers n'importe quel arrêt des lignes A à G : **22h15, 23h15, 00h15**. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer au conducteur votre arrêt de descente lorsque vous montez dans le bus.

Résago : le transport à la demande



Résago permet d'effectuer des déplacements du domicile (prise en charge sur le domaine public) vers un ensemble de points de destination.

Pour Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-La-Forêt et Vineuil, ce service est accessible à toutes les personnes qui habitent à plus de 500 mètres à vol d'oiseau d'une des lignes fortes A, B, C, D et E du réseau AZALYS. Pour toutes les autres communes d'Agglopolys, il est ouvert à tous les habitants.

Les 16 points de destination :

- Centre-ville de Blois (Denis-Papin, République, centre administratif)
- Gare SNCF de Blois
- Centre hospitalier de Blois
- Polyclinique de La Chaussée Saint-Victor
- Agl'Eau
- Cap'Ciné
- Bowling World
- Le Parc des Mées
- La Chrysalide (Vineuil)
- Centre Commercial «La Salamandre»
- Centre commercial «Blois 2»

- Centre commercial «La Renaissance»
- Gare SNCF d'Onzain
- Centre-ville d'Onzain

Pour terminer votre déplacement, vous avez la possibilité d'emprunter les lignes AZALYS en correspondance gratuite.

Les horaires

Heures d'arrivée aux points d'arrêts (trajet aller), à plus ou moins 10 minutes :

Du lundi au samedi				
9h	10h	14h	15h	16h
Dimanche et jour férié (sauf 1 ^{er} mai)				
/	10h	14h	15h	/

Heures de départ des points d'arrêts (trajet retour) :

Du lundi au samedi				
11h	12h	16h30	17h30	18h30
Dimanche et jour férié (sauf 1 ^{er} mai)				
/	12h	16h30	17h30	/

La réservation de Résago

Pour réserver son transport RESAGO, il suffit d'appeler le 09 693 693 41 (prix d'un appel local) ou de remplir le formulaire en ligne sur le site d'Azalys : www.azalys-blois.fr

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 12h le jour du transport pour les courses à partir de 14h
- 17h la veille du transport pour les courses avant 14h
- Le samedi jusqu'à 17h pour les courses du dimanche et du lundi matin

CALCUL DE VOTRE ITINÉRAIRE

Pour trouver votre trajet personnalisé, rendez-vous sur www.azalys.fr ! Un module vous permet de trouver le trajet le plus rapide, avec le moins de correspondance ou le moins de marche à pied, selon vos souhaits !

Dossier Transports

Handigo

Handigo est un service de transport sur réservation destiné aux personnes à mobilité réduite. Il permet de se déplacer de porte à porte, grâce à un véhicule adapté, sur tout le territoire d'Agglopolys. Il fonctionne de 7h à 19h du lundi au samedi et de 9h à 19h les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai).

Handigo, pour qui ?

Handigo est accessible de plein droit aux personnes en fauteuil roulant. Il est également accessible aux personnes semi-valides après validation par une commission d'accès (une journée d'inscription est organisée tous les mois à cette fin).

Réservations

Une fois votre inscription au service validée par la commission d'accès, vous pouvez réserver votre transport au 09 693 693 41 (du lundi au samedi de 7h à 19h) ou sur www.azalys-blois.fr

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 12h le jour du transport pour une prise en charge à partir de 14h
- 17h la veille du transport pour une prise en charge avant 14h
- le samedi jusqu'à 17h pour un transport le dimanche ou le lundi matin

Tarifs (lignes régulières Azalys et du réseau Route 41, services du matin et du soir, Résa-go, Handigo)

- Ticket 1 voyage : 1,20 € (valable 1 heure à partir de l'oblitération)
- Le carnet de 10 tickets 1 voyage : 10,20 € (valable 1 heure à partir de l'oblitération)
- Le ticket journée : 3 €
- Abonnement mensuel - 26 ans : 22 €
- Abonnement mensuel 26/69 ans : 29 €
- Abonnement mensuel 70 ans et + : 19 €
- Tarification solidaire (pour revenus modestes) : de 2,90 € à 14,5 €/mois.
- Le transport est gratuit pour les enfants de moins de 6 ans qui doivent être accompagnés.

Points de vente des titres de transport

Vous pouvez acheter vos titres de transport dans 36 points de vente répartis sur tout le territoire d'Agglopolys ! En plus de la nouvelle agence commerciale située au 3 rue du Commerce à Blois, rendez-vous *XXXXXXXXXXXXXXXXX (citer les dépositaires de votre commune ou ceux les plus proches- Pour ce faire, cf. annexe transports – Points de vente Azalys)* pour acheter vos carnets de 10 voyages, et à partir du 2 février 2015, tous des titres (abonnements ou rechargements des tickets).

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE AGENCE COMMERCIALE AZALYS, PLUS FONCTIONNELLE

Le 17 novembre 2014, une nouvelle agence azalys ouvre ses portes. Située au 3 rue du Commerce à Blois, tout en rez-de-chaussée, elle est à la fois plus fonctionnelle et plus spacieuse que la précédente située place Victor Hugo. Totalement accessible aux personnes à mobilité réduite, elle sera également équipée de terminaux de vente billettique pour le lancement du système en février 2015.

Dossier Collecte des déchets

Cet article ne concerne pas la commune de Landes le Gaulois, dont la collecte est gérée par le Syndicat VAL-DEM.

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte des déchets ménagers est assurée sur votre commune par la Communauté d'agglomération de Blois.

La collecte des ordures ménagères

Elle s'effectue en porte à porte, le* matin de 5h à 12h30, à l'aide de bacs roulants. Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h. Une fois collecté, le bac doit être retiré de la voie publique jusqu'à la prochaine collecte, pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

**(à compléter par vos soins - voir annexe relative aux jours de collecte pour compléter votre texte)*

(Remarque : Pour le centre-ville de Blois, la collecte s'effectue le soir. Les bacs doivent être sortis pour 18h.)

Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de cendres. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie.

Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés avant de les déposer dans le bac.

Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne seront pas collectés par les agents ; ils peuvent être assimilés à des dépôts sauvages.

Les déchets recyclables

Ils sont à déposer dans les Points Tri de votre commune. Trois types de conteneurs sont à votre disposition pour trier :

- les bouteilles, pots et bocaux en verre
- les journaux-magazines, les catalogues et annuaires, les lettres et impressions, les enveloppes blanches, les petits cartons et les briques alimentaires,
- les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes et cannettes métalliques, les aérosols et barquettes en aluminium.



Les déchets encombrants, les déchets verts, les grands cartons, les métaux et les déchets de bricolage sont à apporter en déchetterie, dans la limite de 1m³ par jour. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile. Adresse et horaires des déchetteries les plus proches* :

**(à compléter par vos soins - voir annexe relative à la liste des déchetteries pour compléter votre texte). Attention, les nouveaux horaires d'ouverture des déchetteries ne sont applicables qu'à partir du 5 janvier 2015.*

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur agglopolys.fr).

Dépôts sauvages : c'est interdit !

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500 € (article R.635-8).



Pour toute question relative à la collecte des déchets, consultez le site agglopolys.fr, rubrique Infos pratiques/Collecte des déchets ou appelez le 02 54 58 57 57.

LES BIBLIOTHÈQUES DE BLOIS/AGGLOPOLYS : OUVERTES À TOUS GRATUITEMENT

La Bibliothèque Abbé-Grégoire et la Médiathèque Maurice-Genevoix, situées à Blois, sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys. Il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place lire, écouter de la musique, regarder un film ou bénéficier des nombreux services ou animations proposés. Tour d'horizon.

Des documents et des ressources en tous genres

- **Les livres et presse** : 300 000 livres, mais aussi des journaux, magazines, revues (tous les sujets et pour tous publics), des BD et des mangas, des textes enregistrés pour « lire » en se promenant, des livres en gros caractères et quelques livres en braille pour adultes et enfants, des méthodes de langue, des livres en langues étrangères, des liseuses ou des livres créés par des artistes, des livres et manuscrits anciens, des cartes et des photographies anciennes
- **Le multimédia** : 10 000 films (de la fiction et des documentaires), 1 300 partitions et méthodes d'apprentissage instrumental, 32 000 CD musicaux et plusieurs centaines de disques vinyles, des jeux vidéo (utilisables sur place et empruntables par les abonnés du réseau)

Des services

- **Accueil, échanges, conseils, découverte...** dans tous les secteurs et en permanence.
- **Internet** : des postes informatiques et des tablettes sont à votre disposition pour naviguer sur internet, utiliser les logiciels de bureautique, accéder à la presse en ligne, aux ressources numériques proposés ou à des logiciels d'autoformation (sur les savoirs de base, les langues étrangères dont le français, le code de la route, etc...). Ouvert à tous et gratuit pour les abonnés.
- **Initiations en informatique** : des initiations à la bureautique et à la navigation sur internet sont organisées régulièrement. Gratuites et ouvertes à tous sur réservation.
- **Rédaction de courriers** : un écrivain public vous apporte son aide pour la rédaction de courriers professionnels, pratiques ou administratifs. Permanences accessibles gratuitement et sur inscription.
- **Aide aux devoirs** : les mardi et jeudi à la médiathèque Maurice-Genevoix



Des rencontres et rendez-vous

Rencontrer un auteur, assister à un concert, à une séance de cinéma, échanger sur vos lectures, écouter un conte ou découvrir une nouvelle exposition, tout cela vous est offert dans les bibliothèques et vous est proposé gratuitement dans la limite des places disponibles. Le programme culturel des bibliothèques paraît tous les trois mois, distribué sur place et dans certains lieux publics, il est également consultable sur le site internet des bibliothèques ou d'Agglopolys. Une programmation spécifique jeune public avec des lectures, des contes, des projections et des ateliers est également proposée.

Un patrimoine exceptionnel : la bibliothèque n'a pas la mémoire courte !

À la bibliothèque Abbé-Grégoire, le **fonds patrimonial** regroupe et conserve une grande variété de documents du X^e au XXI^e siècle : 75 000 livres, des manuscrits (environ 3000 pièces), journaux anciens, cartes et plans, estampes, photographies, livres d'artistes. Une partie de ces collections constitue le **fonds local** (10 000 ouvrages anciens ou contemporains de littérature, d'histoire, de géographie et d'économie ayant trait à Blois, au Loir-et-Cher et à la région Centre) ; le fonds Villette (caricature et presse satirique du XIX^e siècle), des périodiques anciens, locaux et nationaux, des fonds d'images (photographies, cartes postales, estampes, cartes, plans)... Consultation des documents accessible à tous sans formalité. Des visites commentées et des expositions sont aussi régulièrement organisées. Des groupes peuvent être accueillis gratuitement, sur rendez-vous et dans le cadre d'une thématique

Dossier Culture

convenue préalablement, qu'il s'agisse de scolaires ou non ! La bibliothèque patrimoniale sort de ses murs puisqu'une **bibliothèque patrimoniale nomade numérique** peut vous être présentée - à la demande - dans les classes, les bibliothèques de l'agglomération et du territoire proche, les maisons de retraite, les lieux associatifs...

Bibliothèque universitaire

Elle est située au 2^e étage de la Bibliothèque Abbé-Grégoire. Elle est une antenne de la bibliothèque de l'université de Tours.

Des services 24h/24 et 7J/7 !

- **Sur internet** : interrogez le catalogue des bibliothèques, suivre ses emprunts ou réservez des documents (pour réserver, il faut être inscrit) ou feuilleter le programme d'animation. RDV sur <http://biblio.ville-blois.fr/>
- **La boîte à retours** : située à l'extérieur de chaque bibliothèque, cette boîte sécurisée permet aux abonnés de rendre les documents qu'ils ont empruntés à tout moment.

Les abonnements

S'il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place bénéficier de l'offre des bibliothèques, il faut en revanche l'être pour emporter des documents chez soi. L'abonnement pris dans une bibliothèque est valable pour les deux bibliothèques, puisqu'elles fonctionnent ensemble et le public peut emprunter dans les deux établissements. La gratuité est accordée à certains bénéfi-

ciaires (jeunes de - 25 ans, demandeurs d'emploi, titulaires du passeport culturel étudiant...).

Pour vous inscrire ou renouveler votre abonnement sur place, fournir :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile (de moins de 4 mois)
- un justificatif donnant droit au tarif réduit* (de moins de 4 mois), le cas échéant.
- le bulletin d'abonnement à compléter et à signer (par les parents pour les personnes de - 18 ans)

Contacts

Bibliothèque Abbé-Grégoire

4-6 place Jean Jaurès – 41000 Blois - Tél. 02 54 56 27 40

Horaires :

Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30

Mercredi 10h-18h30 et samedi : 10h-18h

Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte

Les horaires changent durant l'été (1^{er} juillet-31 août).

La Médiathèque Maurice-Genevoix

Rue Vasco de Gama – 41000 Blois - Tél. 02 54 43 31 13.

Horaires :

Lundi : fermeture

Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h

Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h

Attention ! Les horaires changent durant l'été (1^{er} juillet-31 août).

TARIFS POUR LES HABITANTS D'AGGLOPOLYS (2014)

Abonnements	Types de tarif	Habitants agglomération
Abonnement simple 12 imprimés (Livres, presse, partitions) + 1 liseuse + 1 CD + 1 DVD + 1 jeu vidéo + accès internet	normal	13 €
	réduit*	gratuit
Abonnement plus 12 imprimés (Livres, presse, partitions) + 1 liseuse + 10 CD + 5 DVD (3 fictions) + 1 jeu vidéo + accès internet	normal	31 €
	réduit*	17 €
Abonnement plus Comité d'entreprise		23 €
Abonnement Internet		gratuit
AME (personnes hébergées en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, foyer... ne pouvant justifier d'un domicile à leur nom). 5 imprimés + accès internet		gratuit

*Tarifs réduits pour les personnes de moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, de l'allocation d'adulte handicapé, de la pension d'invalidité, de la carte d'invalidité, du passeport culturel étudiant et du Fonds National de Solidarité.

Dossier Loisirs

LES PISCINES D'AGGLOPOLYS

Animations, apprentissage, détente, compétitions... Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau, en été comme en hiver !

La piscine Tournesol

Animations : à l'année ou à la séance !

L'apprentissage de la natation enfant et adulte fait bien sûr partie de l'offre proposée, mais consultez le programme des animations (téléchargeable sur agglopolys.fr) : certaines activités sont possibles à la séance, comme l'aquabike ou l'aquaphobie ou pour 10 séances, comme le perfectionnement adultes.

Tous les jeudis à partir de 18h30, des animations palmes sont proposées sur le temps public : les palmes sont mises à disposition du public gratuitement et un couloir est réservé au palmage.

A la tombée de la nuit, lorsque la piscine Tournesol ferme ses portes vers 20h (les mardi, jeudi, vendredi et samedi), profitez, occasionnellement, d'une ambiance tamisée avec uniquement un éclairage subaquatique.

Horaires d'ouverture

Période scolaire

- Lundi : 11h30-13h45
- Mardi et jeudi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Mercredi : 11h30-13h45 / 15h-17h15
- Vendredi : 11h30-13h45 / 19h-21h45
- Samedi : 14h30-19h45
- Dimanche : 9h-12h45 / 15h-17h45

Vacances scolaires

Petites vacances (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) :

Du lundi au vendredi : 10h-19h45

Samedi : 14h30-19h45

Dimanche : 9h-12h45 / 15h-17h45

Grandes vacances (juillet-août)

Du lundi au vendredi : 12h-19h45

Samedi - dimanche : 10h-19h45

Jours fériés

9h-12h45 / 15h-17h45

Fermé les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

La caisse ferme 30 min avant les horaires de fermeture indiqués.

Tarifs

Entrée gratuite pour les enfants de moins de 6 ans et pour les personnes handicapées et leur accompagnateur (se munir de la carte d'invalidité).

Tarifs pour les habitants de l'agglomération* :

Une entrée plein tarif	2,70 €
Carte de 10 entrées	24 €
Une entrée tarif réduit Enfants - 16 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et du fond national de solidarité (FNS)	1,90 €
Tarif CE (à l'unité)	1,45 €
Tarif Groupe (à partir de 10 personnes)	1,45 €

*Tarifs valables jusqu'au 31 août 2015.

Contact - Piscine Tournesol - Rue Samuel de Champlain - 41000 Blois - Tél. 02 54 52 01 30

Le Centre aquatique Agl'eau

Avec ses 1 090 m² de bassins, répartis en différents univers, vous avez de quoi vous jeter à l'eau !

Univers sportif : bassin de 25 mètres et fosse de plongée de 5m

Univers ludique : toboggan, rivière, banquette bouillonnantes, cascade... pour s'amuser !

Univers balnéo : sauna, hammam, bassin de 100m² (avec aqua-bike et banquettes bouillonnantes) pour se ressourcer.



Agl'eau - Crédit photo : J.P. Thibault

Dossier Loisirs

Univers forme et fitness : espace sportif

Univers plein air : bassin extérieur toutes saisons et espace équipé (jeux d'eau, terrain de beach-volley, solarium...).

Activités : se dépenser ou s'amuser, il y en a pour tous les goûts !

Entre les activités aquatiques adultes (hydro fit, hydro soft, hydro training, hydro biking, futures mamans...), les activités aquatiques enfants (le jardin de Gloopy, Gloopy kid, swim and fun...) et les activités forme et fitness (step, zumba, stretching, body pump...), vous en trouverez forcément une adaptée à vos envies !

Horaires (2014/2015)

- **Univers aquatique**

	Période scolaire	Petites vacances	Grandes vacances
Lundi	11h45-14h15 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Mardi	11h45-14h15 17h15-21h	10h-22h	10h-22h
Mercredi	10h-21h	10h-21h	10h-21h
Jeudi	11h45-14h15 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Vendredi	11h45-14h15 17h15-22h	10h-22h	10h-22h
Samedi	9h-21h	9h-21h	9h-21h
Dimanche et fériés	9h-19h	9h-19h	9h-20h

- **Univers balnéo et univers Fitness**

	Période scolaire	Petites vacances	Grandes vacances
Lundi	10h-21h	10h-21h	10h-21h
Mardi	10h-22h	10h-22h	10h-22h
Mercredi	10h-21h	10h-21h	10h-21h
Jeudi	10h-21h	10h-21h	10h-21h
Vendredi	10h-21h	10h-21h	10h-21h
Samedi	10h-21h	10h-21h	10h-21h
Dimanche et fériés	10h-19h	10h-19h	10h-19h

Tarifs publics pour les habitants d'Agglopolys (2014/2015)

Univers aquatique	
Entrée adulte plein tarif	5,30 €
Entrée tarif réduit (conditions à l'accueil)	3,40 €
Entrée enfant (3 à 13 ans)	4,10 €
Carte de 11 entrées adulte	51 €
Carte de 11 entrées enfant	38 €
Pass horaires de 10 heures	28 €
Moins de 3 ans	gratuit
Univers balnéo et aquatique	
Entrée unitaire	13,50 €
11 entrées exceptionnelles	135 €
Pass trimestriel	175 €
Pass semestriel	300 €
Pass annuel	479 €

Se renseigner pour tous les autres tarifs (groupes, comités d'entreprise, Pass O Famille, centres de loisirs...).

Contact : Centre aquatique Agl'eau - 30 avenue Pierre Brossette - 41000 Blois - Tél. 02 54 79 70 30.

Les équipements saisonniers

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison. Pour connaître les périodes et heures d'ouverture, consultez le site internet d'Agglopolys : agglopolys.fr !

La piscine découverte d'Herbault : un bassin de 25m et une pataugeoire.

Piscine d'Herbault - Chemin Meunier - 41190 Herbault - Tél. 02 54 46 28 45 (ou 02 54 90 35 82).

Piscine du Val de Blois : piscine découverte, située en bord de Loire, au Lac de Loire. Bassin de 25 mètres et espace pataugeoire.

Contact : piscine du Val de Blois - Route départementale 951 - 41350 Vineuil - Tél. 02 54 74 28 76.

La pataugeoire du Parc des Mées à la Chaussée-Saint-Victor : bassin de 450 m² avec jeux d'eau et plages ombragées. Pour les enfants jusqu'à 8 ans, accompagnés d'un adulte. Entrée gratuite et baignade surveillée.

Contact : Agglopolys - Service loisirs - Tél. 02 54 90 35 82.

Saint-Denis-sur-Loire : Depuis l'ouverture du centre nautique Agl'eau, les enfants des classes de primaire des 48 communes de l'Agglo suivent tous les ans un cycle d'apprentissage de la natation. Les enfants de notre RPI en profitent évidemment aussi.

Dossier Crématorium

LE CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE, LE SEUL DU DÉPARTEMENT

Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement ouvert depuis juin 2012



Le crématorium était très attendu sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois depuis des années. Le Loir-et-Cher était en effet le seul département de la région Centre à ne pas disposer d'un crématorium, obligeant les familles à se rendre à Tours ou Orléans. Par ailleurs, le nombre de crémations n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Celui-ci vient en effet d'enregistrer un nombre de crémations supérieur aux objectifs fixés avant son ouverture.

Un accueil personnalisé des familles

Le personnel de la Société des Crématoriums de France à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner dans leur démarche et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.

Lieu de calme et de recueillement

Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature environnante. L'organisation des différents espaces permet de préserver l'intimité de chaque famille.

Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Contact : Crématorium - 85, rue de la Picardière - 41 000 Blois - Tél. 02 18 54 11 00 - valdeloire@crematoriums.fr



Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du blaisois

Proposition d'article à insérer dans le bulletin municipal de la commune

Thématique : la réduction des déchets sur le blaisois



Notre production de déchets a doublé en 40 ans. Nos poubelles débordent, et cette situation n'est plus tenable.

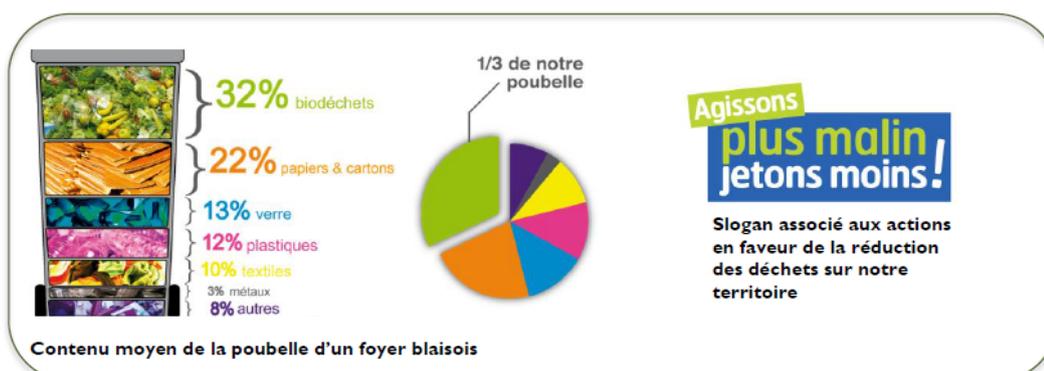
Un habitant du blaisois produit aujourd'hui environ 240 kg d'ordures ménagères, 61 kg de collecte sélective, et apporte près de 315 kg de déchets par an en déchèterie.

Depuis plusieurs années, nous prenons l'habitude de trier nos déchets. Ce geste éco citoyen est indispensable afin de préserver les ressources naturelles, mais il n'est plus suffisant. Actuellement, tous les déchets ne sont pas concernés par le recyclage, aussi nous devons absolument éviter de générer des déchets.

La prévention des déchets : qu'est-ce que c'est ?

La prévention est donc complémentaire du recyclage. **Tandis que le recyclage permet de gérer au mieux les déchets existants du quotidien, la prévention des déchets vise à éviter de les produire.**

VAL-ECO, Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois, s'est engagé auprès de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), à réaliser et mettre en œuvre son Programme local de prévention des déchets sur le blaisois (58 communes), en partenariat avec Agglopolys, dans le but de réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés sur le territoire, de 7% par habitant d'ici 2017.



Ainsi, par des gestes préventifs simples, comme boire l'eau du robinet, apposer un stop pub sur sa boîte aux lettres, composter, ou bien encore déposer ses piles et habits usagés dans des bornes spécifiques réparties sur le territoire, chacun d'entre nous peut agir afin de limiter au quotidien sa production de déchets.

Par l'achat de produits générant peu ou pas de déchets, ou en faisant le choix du réutilisable plutôt que du jetable, nous participons efficacement à la réduction des déchets.

Alors pensons-y tous les jours, car chaque geste compte !

Pour en savoir plus sur les actions du programme local de prévention des déchets du blaisois, contactez VAL-ECO au 02 54 74 62 53 ou connectez-vous sur www.valeco41.fr



VAL-ECO - 5 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS • Tél : 02 54 74 62 53 • Fax : 02 54 74 62 26
E-mail : val-eco41@wanadoo.fr
www.valeco41.fr

Représentants de la Commune au Syndicat Val-Eco :
Jean-Pierre MOREAU (titulaire) et Jean-Marc TRAZÈRES (suppléant)



Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC)

15 rue Franciade - CS 63414 - 41034 Blois Cedex
Téléphone : 02.54.55.16.50 - Télécopie : 02.54.56.18.04 - contact@sidelc.com

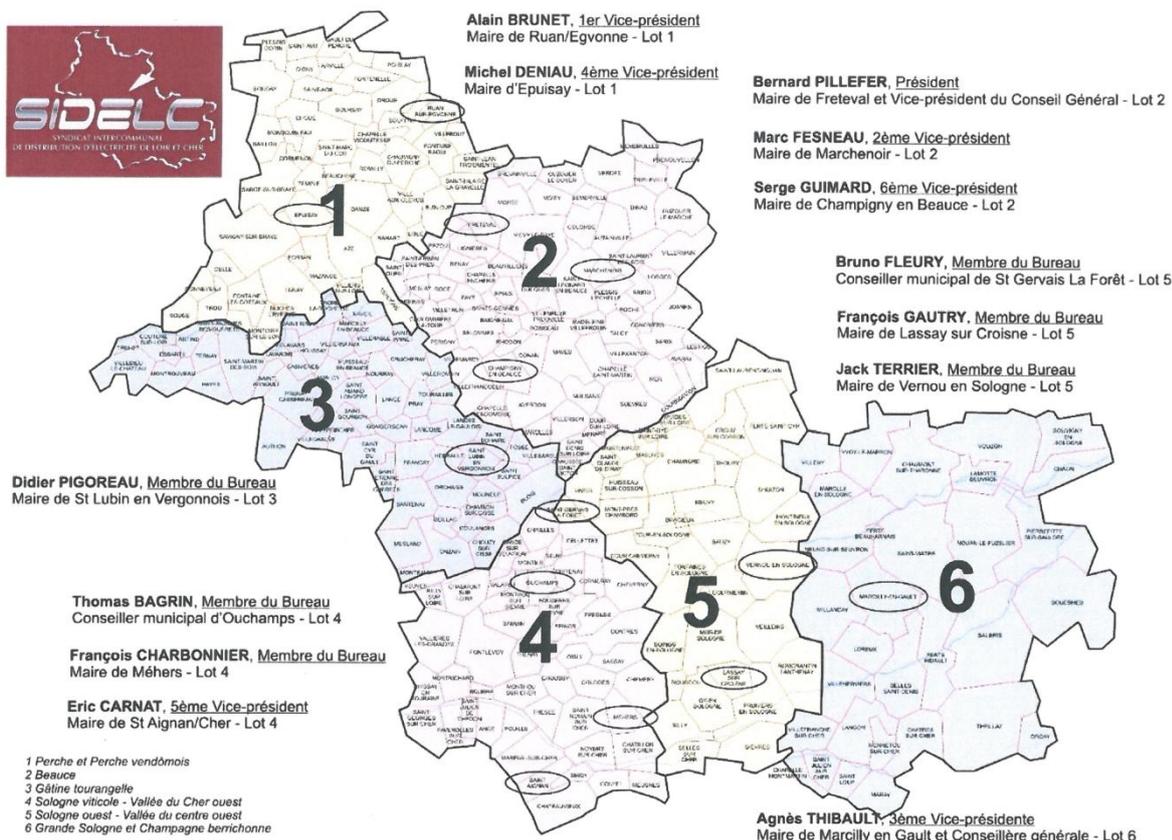
Depuis sa création en 1978 le SIDELC est l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité en Loir-et-Cher.

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité du Loir-et-Cher (SIDELC) est administré par le Comité syndical, organe délibérant composé de 58 délégués issus de l'ensemble des 291 conseils municipaux du département de Loir-et-Cher.

Le SIDELC en quelques chiffres pour l'année 2013:

291 communes
331 280 habitants
197 380 usagers
13 485 km de réseaux basse et moyenne tension
9 151 postes de transformation

Le nouveau Comité Syndical du SIDELC issu des dernières élections municipales a été installé le 25 juin 2014 et a procédé à l'élection de son Bureau :



Le SIDELC, gestionnaire des réseaux basse et moyenne tension qui ont pour fonction de desservir les consommateurs, a délégué leur exploitation à Electricité Réseau Distribution France Loir-et-Cher et a défini avec lui les règles du service public.

Le syndicat est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher. En effet, pour assurer une qualité de desserte toujours plus performante, il réalise dans sa zone d'intervention des travaux de Renforcement, d'Extension, de Sécurisation et d'Enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité (9 537 500 € TTC en 2013).

Représentants de la Commune au SIDELC :
Jean-Pierre MOREAU (titulaire) et Christophe ROCHEREAU (suppléant)

INFORMATIONS PRATIQUES



CHIENS DANGEREUX

Information du Ministère de l'Intérieur sur les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux :

Si vous êtes propriétaire d'un chien de première catégorie (chien d'attaque) ou de deuxième catégorie (chien de garde et de défense) ou si vous vous destinez à le devenir, merci de vous mettre en règle avec la législation.



URGENCES EAU et ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune est compétente en matière de réseau d'eau potable et Agglopolys en matière d'assainissement.



Cependant, pour ces deux services, la commune a un contrat d'affermage avec la SAUR.

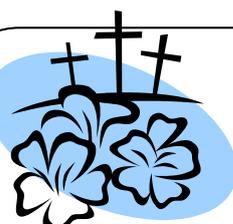
En cas d'urgence concernant l'alimentation en eau potable ou le réseau public d'assainissement collectif, vous devez prendre contact :

- soit avec le secrétariat de mairie,
- soit directement avec la SAUR au numéro suivant : **02 45 77 00 00** pour l'eau
- soit directement avec SANITRA FOURRIER au **02 54 50 23 20**, 7j/7, 24h/24 pour l'assainissement

STOP STOP PUB

Si vous n'êtes pas intéressé(e) par les publicités que vous recevez en nombre dans vos boîtes à lettres, vous avez la possibilité d'apposer un autocollant qui en limite la distribution.

Agglopolys distribue depuis novembre 2012 une plaquette contenant un autocollant détachable STOP PUB.



Cimetière : Avis à la population

Plusieurs concessions trentenaires ou cinquantenaires du nouveau cimetière de Saint-Denis-sur-Loire sont échues.

Nous vous serions reconnaissants de vérifier la date d'échéance de votre concession familiale. Si cette date est dépassée, merci de venir au secrétariat de mairie pour régulariser la situation.

Nous vous en remercions par avance.

Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public

La Municipalité s'efforce d'entretenir le domaine public pour que notre Commune soit la plus agréable possible à vivre. Bien sûr, tout n'est pas parfait et beaucoup reste à faire mais nous mettons en œuvre nos moyens humains et matériels pour nous acquitter au mieux de cette mission.

Cependant, à plusieurs reprises, les employés communaux ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiétement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car, par exemple, la visibilité des automobilistes peut être limitée. Il peut arriver aussi que des branches dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules voire de blesser un cycliste ou un piéton.

En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous serons dans l'obligation de mettre en demeure les propriétaires de réaliser les travaux ou, si nécessaire, de les faire réaliser par une entreprise privée, le tout bien sûr à la charge du propriétaire. Ces mesures sont aussi valables pour les propriétés actuellement inoccupées dont vous pourriez avoir la charge ou la responsabilité.



MAISON DES ASSOCIATIONS

Cette salle, d'une capacité d'accueil **maximum de 80 personnes**, est à votre disposition pour vos banquets, repas de famille, vins d'honneur, réunions...

Par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2014, les tarifs, depuis le 1^{er} juillet 2014, sont les suivants :



Du 1^{er} octobre au 30 avril	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Hors commune</i>
Une demi-journée	80 €	105 €
Une journée	150 €	245 €
Deux jours	255 €	390 €

Du 1^{er} mai au 30 septembre	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Hors commune</i>
Une demi-journée	65 €	90 €
Une journée	125 €	220 €
Deux jours	205 €	340 €

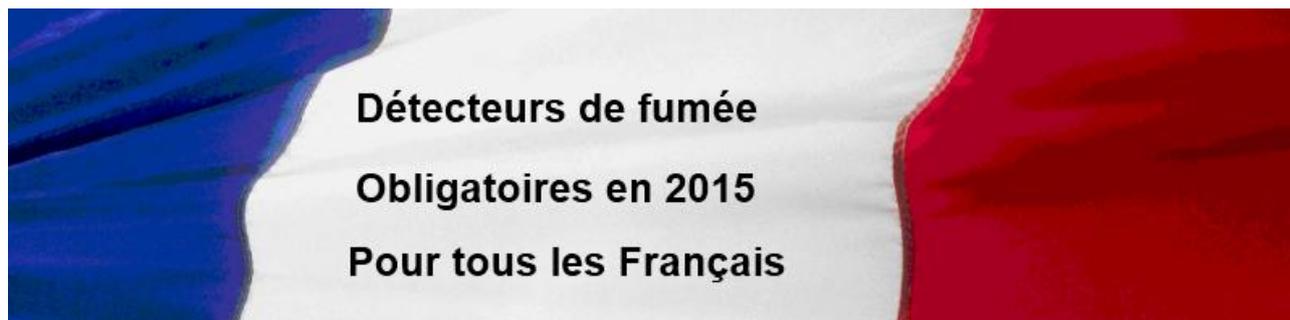
Le montant du chèque de caution demandé à la réservation est fixé à 500 € par location.

Cette salle est mise à disposition gratuitement pour les associations dionysiennes, sous réserve que la convention de mise à disposition ait été signée préalablement.



La salle étant située dans le centre Bourg à proximité d'habitations, la sonorisation intérieure et les activités extérieures ne sont autorisées que jusqu'à 22 heures, quelles que soient les circonstances.

Pour vos réservations, contactez Martine CIRET au 02 54 46 82 39



Tous les Français devront être équipés de détecteurs de fumée à partir de 2015

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté la loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.

Obligation pour qui ? Locataire et propriétaire.

- **L'occupant** du logement, **qu'il soit propriétaire ou locataire** doit installer au moins un détecteur de fumée dans son **appartement ou maison**.
- Dans **certains cas** l'obligation incombe **uniquement au propriétaire**: locations **meublées**, locations **saisonnnières**, **foyers** et les **logements de fonction**.

Que devez vous faire exactement ?

- Vous devez installer **au moins un détecteur de fumée** chez vous et dans vos résidences secondaires avant le **10 mars 2015**.
- Vous devez **prévenir votre assureur** avec lequel vous avez conclu un contrat d'assurance habitation de cette nouvelle installation.
- Vous devez **veiller au bon entretien** et au bon fonctionnement de tous les détecteurs de fumée que vous avez installé.

Quel détecteur choisir ?

- Les **caractéristiques techniques**, **les conditions d'installation**, **d'entretien** et de **fonctionnement** des détecteurs de fumée ne sont **pas encore définies** et sont **en attente de décrets**.
- Il doit être **certifié** selon la **norme européenne EN 14604**
- **Attention** au choix de votre détecteur de fumée ou **DAAF** (Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée): Actuellement, d'après le magazine 60 millions de consommateurs, **seuls 30% des détecteurs** en vente sur le marché **fonctionnent correctement**.

Justification du dispositif

- Le **nombre d'incendies** dans les **habitations** à **doublé** ces **20 dernières années** soit **250.000 incendies** par an.
- Le nombre de victimes est de **800 morts** et de plus de **10000 blessés** par an.
- **80%** des décès sont dus à **l'intoxication par la fumée**.
- **2/3 des victimes** succombent **asphyxiées dans leur sommeil**.
- Les **incendies domestiques** sont la **deuxième** cause de mortalité chez les **enfants** de moins de 5 ans après la **noyade**.
- **Moins de 3%** des habitations en **France** sont équipés de détecteurs de fumée alors que plus de **97% des Norvégiens** en sont équipé et plus de **88% des Anglais**.
- L'application de la loi permettra, **d'après** le secrétaire d'État au Logement Benoist Apparu, de **diminuer le nombre de mort par deux**.
- Pour un **faible coût** d'investissement, **entre** 10 et 30 euros pour un détecteur, vous protégez vos biens et surtout vos proches.

Les mots vous manquent ?

Faites appel à un écrivain public



Pour donner vie à vos idées et être accompagné dans leur formulation écrite.
En partenariat avec les Amis de la bibliothèque, un écrivain public, est à votre disposition gratuitement dans le réseau des bibliothèques de Blois pour vous aider à rédiger :

- ❖ Lettre de motivation
- ❖ Courrier administratif
- ❖ Curriculum vitae
- ❖ Correspondance privée

**Sur rendez-vous
le mercredi ou le mardi après-midi**

Bibliothèque Abbé-Grégoire
Priam

02 54 56 27 52

Mardi 13 janvier 2015
Mercredi 14 janvier 2015
Mercredi 4 février 2015
Mercredi 11 février 2015
Mardi 10 mars 2015
Mercredi 18 mars 2015



Bibliothèque Abbé-Grégoire
4-6, Place Jean-Jaurès
41000 BLOIS
Tél. : 02 54 56 27 40

baginformation@agelopolys.fr

Site du réseau des bibliothèques de Blois : <http://biblio.ville-blois.fr/>

QUOI
DE
NEUF ?
N°7

ONCO 41

Réseau Territorial de Cancérologie
11 rue de la République
41000 BLOIS
Tél : 02 54 56 27 40
Site : <http://www.onco41.org>

5 ans ! déjà le Réseau Territorial de
Cancérologie du Loir et Cher



ONCO 41 C'est également un RESEAU
DE PROXIMITE



Permanence 1 fois par mois du réseau à
VENDÔME

des Soins de Support sous forme d'ateliers
sur 3 Sites dans le Loir et Cher
BLOIS VENDÔME ROMORANTIN
(Accès gratuit mais inscription obligatoire
auprès de l'Equipe ONCO 41)

Une priorité ! Accompagner dès l'annonce,
pendant, mais aussi après les Traitements avec
une Information, une Ecoute, une Orientation,
une mise en place des Soins de Support, ...

N'hésitez pas à nous contacter au

02.54.56.21.85

ou à harmonisation@onco41.org

Tisser des
Liens ?
Coordonner ?



Oui ! c'est

Aussi une mission pour l'Equipe avec les
Acteurs/Professionnels en Santé : des groupes de
travail sont réalisés afin de se poser ensemble, réaliser
des échanges sur des problématiques de prise en charge
sur les inégalités, la reprise du W, l'accompagnement...
Des informations, des Congrès sont également diffusés...

Date de parution Juin 2014

ONCO 41
Réseau Territorial de Cancérologie
Depuis Juin 2009

Un réseau d'accompagnement
pour les patients (Adultes, Enfants/Ados)
atteints d'une pathologie cancéreuse mais
également pour l'entourage avec une **Equipe
de Coordination**, des Acteurs/Professionnels
en Santé du Loir et Cher et hors département.



L'ACCOMPAGNEMENT

Une écoute, des informations, un lien, un
soutien, une Orientation/Coordination Dès
l'annonce de la pathologie, pendant le
traitement mais également après les
traitements.

En fonction des besoins, une mise en place de
soins de support individuels et/ou sous forme
d'ateliers avec les Acteurs/Professionnels en
Santé de proximité : service social :
CPAM/CARSAT, CAF, MSA, MDPH, Conseil
Général, infirmières libérales, diététiciennes,
psychologues, kinésithérapeutes, pharmaciens,
services de médecines préventives, Médecins
de la douleur, Equipe de Soins Palliatifs, la
Maia, les Structures en Santé...

Un accompagnement de proximité pour les
familles dont un des enfants/ados est atteint
d'une pathologie cancéreuse, dès l'annonce,
pendant le traitement et après en
complémentarité des structures en Santé,
Ecoute, Soutien, Informations ou reprises des
informations, Orientation/Coordination et mise
en place si besoin des Soins de support de
proximité (psychologue, diététicienne, soins
socio esthétiques...)

Par l'intermédiaire d'une enveloppe de l'ARS
une amorce financière peut être réalisée pour
certains soins de support.

La REINSERTION SOCIALE, La
REINSERTION PROFESSIONNELLE, La
SCOLARITE pour les enfants/Ados sont
également une préoccupation, un besoin pour
les patients pendant la phase de soins ou
après, l'Equipe pourra Orienter/Coordonner
avec les Professionnels compétents en
fonction des besoins...

A C C O M P A G N E R P E N D A N T E T A P R E S L A M A L A D I E

ars



Coordonnées de la Mairie

19, rue de la Loire
41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
02 54 78 68 66
Fax 02 54 74 40 12
www.saintdenissurloire.fr
contact@saintdenissurloire.fr

Horaires d'ouverture du Secrétariat de MAIRIE

- **Lundi** de 16h30 à 18h30
- **Mardi** **Fermé au public**
- **Mercredi** de 16h30 à 19h00
- **Jeudi** de 09h00 à 12h00
- **Vendredi** de 16h30 à 18h30
- **Samedi *** de 09h00 à 11h30

* Un samedi matin sur deux : ceux des semaines impaires

Le Maire et ses Adjointes reçoivent sur rendez-vous



SECURITE :

Gendarmerie de MER ☎ 02 54 81 41 20

SANTE :

- Centre Hospitalier de Blois ☎ 02 54 55 66 33
- C.S.A.P.A. Centre Soins, Accompagnement et Prévention en Addictologie ☎ 02 54 56 15 16
- Drogues Info Service ☎ 0 800 23 13 13
- Écoute Cannabis ☎ 0 811 91 20 20
- Écoute Alcool ☎ 0 811 91 30 30

ADMINISTRATIF :

- Agglompolys ☎ 02 54 90 35 35
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ☎ 02 54 57 41 20
- Conseil Général de Loir-et-Cher ☎ 02 54 58 41 41
- Centre des Impôts de BLOIS ☎ 0 820 32 42 52

SOCIAL :

- Allô Enfance Maltraitée ☎ 119
- Violences Conjugales ☎ 3919
- Allô Maltraitance Personnes Âgées et Handicapées ☎ 0 892 680 118

DROITS :

- Maison de la Justice et du Droit de BLOIS ☎ 02 54 45 16 16
- Conciliateur de Justice - Tribunal d'instance de BLOIS ☎ 02 54 56 26 62

DEPANNAGE (24h/24h et 7j/7j) :

- Service des eaux et d'assainissement – SAUR ☎ 02 45 77 00 09
- EDF dépannage ☎ 09 726 750 41
- Urgence Sécurité Gaz ☎ 0 800 47 33 33

GARAGE TD Auto Thierry DECOUARD



127, route Nationale
41000 St Denis sur Loire
02 54 33 91 12 - 06 37 93 69 44
td-auto@orange.fr

LE SERVICE EST NOTRE MÉTIER

Depuis le 1er Janvier 2013, Thierry DECOUARD et toute ses équipes sont à votre disposition.



- Achat de véhicules toutes marques
- Vente de véhicules toutes marques
- Reprise de votre ancien véhicule
- Recherche d'un véhicule d'occasion pour votre compte

De Lundi au Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.



- Entretien de véhicules toutes marques
- Réparation mécanique toutes marques
- Montage de pneus achetés sur internet
- Prêt de véhicule de courtoisie

De Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
le Samedi de 9h00 à 12h00.

- Agrément pour la réalisation de la carte grise de votre véhicule acheté ou non chez nous.



Impression / Création ARCBASE Box - 02 54 78 39 38

N'a pas jouer sur la voie publique



FLORILYS

Depuis 1986



17 RN152 L'Hermitage La Chaussée St Victor 41260 Tél: 02 54 74 17 14

Compositions Florales Originales, Classiques et Exotiques,
Cours d'art floral : Réalisez vous-même vos compositions.
Membre agréé Interflora
Livraison à domicile, - Paiement CB à distance.



FERME DE VILLENEUVE

VENTE DIRECTE
Produits Laitiers
viande de bœuf et de veau

EARL Daudin fils

Rue de la Plaine

41000 ST-DENIS-SUR-LOIRE

daudinedric@gmail.com



Inès MÉO en Couleur

peintre décoratrice

Patine, meuble peint, trompe l'oeil, béton ciré, conseils
en décoration et peinture sur toile.

22, rue Miraton, Saint Denis sur Loire

tel : 06.59.73.95.30

A
R
C
H
I
T
E
C
T
E

BOUR
ESQUISSE

Maximilien
ROMERO
Architecte DPLG

1, Rue des Landiers
41350 Saint-Gervais-La-Forêt
Tél: 02 54 42 88 88
Fax: 02 54 50 03 64
Bour-esquisse.architecte@bbox.fr



MENUISERIE DU BATIMENT

Ets Parent

Bois - PVC - Alu
Neuf et Rénovation
Escaliers - Meubles
Agencement de cuisines
Salle de bains



20 rue Creuse - 41190 Orchaise
Tél. 02 54 70 04 48 - fax 02 54 70 12 25

AGB
Arts Graphiques Blésois

Atelier de Façonnage

Travaux de post impression
Coupe, pliage de flyers et dépliants
Encartage de brochure

Tél. +33 (0)2 34 89 08 34
Mob. +33 (0)6 26 66 70 66
Fax. +33 (0)2 34 89 08 34
malherbe_agb@yahoo.fr

Siège Social : 46 Rue de villoiseau 41000 Blois

RN 152
41000 Saint-Denis-sur-Loire France

Travaux publics et particuliers

Pour piloter vos projets d'aménagements urbains, simples ou complexes, les hommes et les femmes de Colas Blois se tiennent à votre disposition.

Colas Blois

3 rue René Descartes - 41260 La Chaussée St Victor
Tél : 02 54 74 05 33 - contact.blois@colas-co.com



HOME BOX

HOMEBOX BLOIS

Les Sarrazinières
RN 152
41000 Saint-Denis-sur-Loire

BOX à LOUER AU MEILLEUR PRIX !

 DE 2 À 30M²

 ACCÈS
24H/24 - 7J/7

 SÉCURITÉ
OPTIMALE

 02 54 74 10 30

**FAÇADE 41**

*"La solution
pour rénover,
isoler et protéger
tout en valorisant
votre patrimoine"*



**RECONNU
GRENELLE
ENVIRONNEMENT**

- Ravalement technique
- Isolation façade extérieure
- Tâches d'humidité
- Traitement fissures
- Traitement de toiture
- Fermeture menuiserie (P.V.C./Alu/Bois)
- Dessous de toiture
- Isolation intérieur mur et toiture
- Aménagement extérieur



FACADE 41
Z.A. Les Sarrazinières
Rue des boulonnières
41000 Saint-Denis-sur-Loire

■ e-mail : facade41@wanadoo.fr
■ tél. : 02 54 58 92 12
■ web : www.facade41.fr



SPIE, partenaire de confiance durable

- Génie électrique
- Génie climatique
- Génie mécanique
- Eclairage public
- Energie
- Systèmes de communication

SPIE Ouest-Centre

Agence Infrastructures Poitou-Charentes Centre Limousin
12 rue Jules Berthonneau - BP 3311 - 41033 Blois Cedex
Tél. : 02.54.56.47.40 - www.spie.com | www.myspie.eu


SPIE